

VILLE D'OULLINS

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL IN EXTENSO DE LA SEANCE PUBLIQUE

DU CONSEIL MUNICIPAL

14 DECEMBRE 2023

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil précédent.

Table des matières

1 – Décision modificative n°2 du budget 2023.	4
2 – Attribution de crédit non affecté.	5
5 – Clôtures d'opérations d'équipement.....	5
6 – Autorisation d'engager en investissement entre le 1 ^{er} janvier 2024 et le vote du budget primitif 2024.....	6
11 – Renouvellement de la convention de reversement du produit des forfaits post-stationnement avec la Métropole de Lyon.	7
12 – Renouvellement de la convention avec l'ANTAI relative à la mise en œuvre du forfait post-stationnement.	8
13 – Adoption des tarifs du Pôle Funéraire Public à compter du 1 ^{er} janvier 2024.....	8
16 – Contrat de mixité sociale période 2023-2025.	9
18 – Avenant à la Convention de gestion du pôle multimodal de la Saulaie.....	9
20 – Désignation d'un directeur pour le Théâtre de la Renaissance.....	10

3 – Adoption du règlement budgétaire et financier de la Commune Nouvelle Oullins-Pierre-Bénite.	11
4 – Durées d’amortissement de la Commune Nouvelle Oullins-Pierre-Bénite.....	11
7 – Versement des acomptes 2024 de subventions aux associations.	13
8 – Vote des subventions dans le cadre du Fonds d’aide aux projets associatifs (FAPA)....	16
9 – Demande de subvention à la Région pour l’acquisition de matériel pour la Police municipale.....	17
10 – Demande de subvention à la Région dans le cadre du déménagement et de l’extension du centre de supervision urbain.	21
14 - Revalorisation de la valeur faciale et du montant de la participation employeur des tickets-restaurant.	22
15 – Attribution de chèques cadeaux de Noël aux agents de la ville d’Oullins.	26
17 – Convention de participation financière de la Ville d’Oullins – ZAC de la Saulaie.	28
19 – Avis du Conseil municipal sur la liste des autorisations d’ouverture dominicale pour l’année 2024.....	30
21 – Subvention versée à l’association du club de basket LYONSO.....	31
22 – Approbation du Contrat Local de Santé Oullins, Pierre-Bénite, Saint-Genis-Laval.....	33
23 – Demande de soutien exceptionnel pour la refonte de la Convention Locale d’Application du contrat de Ville.	36
Vœu des élus du groupe « 100% Oullins » : Soutien à la proposition de loi visant à transformer la Métropole de Lyon, collectivité à statut particulier au sens de l’Article 72 de la Constitution, en Établissement de Coopération Intercommunale à fiscalité propre à statut particulier.....	40

-0000000-

-La séance est ouverte à 19 H 04-

-000-

Mme POUZERGUE.- Bonsoir à tous, bienvenu à ce Conseil municipal. Je donne la parole à M. DELORME pour faire l’appel.

Monsieur DELORME procède à l’appel.

PRÉSENTS :

Christian AMBARD - Nadine BADR-VOVELLE - Cédric BARBIERO - Tassadit BELLABAS - Claire BELLISSEN - Anaëlle CAILLET - Christine CHALAND - Jean-Louis CLAUDE - Patricia DAUVERGNE - Clément DELORME - David GUILLEMAN - Sandrine GUILLEMIN - Sandrine HALLONET-VAISMAN - Alexandre HEBERT - Frédéric HYVERNAT - Jean-Charles KOHLHAAS - Bertrand MANTELET - Solange MARTELLACCI - Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER - Christiane PLASSARD -

Clotilde POUZERGUE - Louis PROTON - Paul SACHOT - Joëlle SECHAUD - Philippe SOUCHON - Georges TRANCHARD - Chantal TURCANO-DUROUSSET - Jean-Luc VIDALOT

ABSENTS MOMENTANÉS ET REPRÉSENTÉS :

Nadine BADR-VOVELLE pouvoir à Jean-Charles KOHLHAAS (rapports 23 et 24)

Patricia DAUVERGNE pouvoir à Clément DELORME (rapports 1-2-5-6-11-12-13-16 et 18)

ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Michel BAARSCH pouvoir à Nadine BADR-VOVELLE

Michel BAARSCH pouvoir à Claire BELLISSEN (rapports 23 et 24)

Benjamin GIRON pouvoir à Alexandre HEBERT

Philippe LOCATELLI pouvoir à Pierre LAFORETS

Anne PASTUREL pouvoir à Solange MARTELLACCI

Bertrand SEGRETAIN pouvoir à Philippe SOUCHON

ABSENT(ES) :

Anne-France ARGANS

Pierre LAFORETS (Absent aux rapports 1 et 2)

Philippe LOCATELLI (Absent aux rapports 1 et 2)

-000-

Mme POUZERGUE.- Je nomme secrétaire de séance Paul SACHOT. Je vous demande également de me donner acte des décisions du Maire, je vous remercie.

Mesdames, Messieurs, avant de démarrer ce Conseil, je souhaite qu'à notre tour nous rendions hommage à M. Gérard COLLOMB qui nous a quittés le 25 novembre dernier. De nombreux témoignages, vous le savez, ont déjà eu lieu, de nombreuses assemblées notamment, et il me semblait normal qu'à notre tour, le Conseil municipal d'Oullins, lui rende hommage. Gérard COLLOMB a été parlementaire débuté à Lyon d'abord, puis sénateur, bien sûr maire de Lyon de 2001 à 2020, président du Grand Lyon devenu Métropole de Lyon de 2001 à 2017. C'est sous la présidence de M. COLLOMB qu'a eu lieu, à Oullins, l'inauguration du métro à la Saulaie en décembre 2013 et la décision de son prolongement jusqu'aux hôpitaux. De plus, c'est aussi sous sa présidence que le Grand Lyon, en 2008, a acquis les friches de la SNCF, afin de construire un quartier durable. Deux grands projets qui sont évidemment marquants pour notre Commune. Je vous propose donc d'observer une minute de silence.

Le Conseil municipal procède à une minute de silence en hommage à M. Gérard COLLOMB.

Mme POUZERGUE.- Je vous remercie.

-000-

[Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 novembre 2023.](#)

Mme POUZERGUE.- Je vous demande d'approuver le compte rendu de la séance du 8 novembre dernier, puisque plusieurs remarques avaient été faites, notamment par M. DELORME. Et s'il n'y a pas de remarques supplémentaires, je vous propose qu'il soit adopté. De même, je vous demande de me rendre acte des décisions du Maire et s'il n'y a pas de remarques supplémentaires, je considère qu'elles soient adoptées.

Décisions du Maire :

N°	Objet
D23_030	Convention d'occupation précaire d'un immeuble propriété de l'Etat parcelle AR 20 sis 273 Grande Rue à Oullins
D23_031	Décision budgétaire modificative portant virement de crédits de chapitre à chapitre
D23_032	Transaction entre Monsieur Nicolas Madrelle et la Commune
D23_033	Rendu compte des contrats de location des salles municipales pour la période du 12 juillet 2023 au 4 novembre 2023
D23_034	Rendu compte des marchés publics n°4 - du 01/08/2023 au 31/10/2023
D23_035	Rendu compte des délivrances des titres de concessions pour la période du 1er septembre 2023 au 8 novembre 2023
D23_036	Rendu compte du règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts du 01/09/2023 au 15/11/2023

Le rapport est approuvé à l'UNANIMITÉ.

Je donne tout de suite la parole à M. DELORME pour la décision modificative n°2 du budget 2023.

-000-

1 – Décision modificative n°2 du budget 2023.

M. DELORME.- Madame le Maire, mes Chers collègues, au fur et à mesure de l'exécution du budget, il est nécessaire de procéder à des ajustements, soit par des virements de crédit d'un compte à un autre, soit par l'inscription de crédits nouveaux.

En fonctionnement, un protocole transactionnel entre la Commune et la société Sodexo permet de tenir compte de l'augmentation des prix des matières premières liée à la restauration collective des écoles pour 63 120 euros.

Dans le cadre de la mise en place de la nomenclature comptable M57 en janvier passé, la dotation aux amortissements doit être ajustée. Ce soir, ce sont 20 000 euros qui sont estimés à ce titre.

Ces deux augmentations de crédits sont financées grâce aux économies réalisées sur les contrats de prestations de services pour 45 000 euros, l'entretien des biens immobiliers pour 18 120 euros et les prestations de services extérieurs pour 20 000 euros.

En investissement, on retrouve les 20 000 euros de dotations aux amortissements que je viens d'évoquer qui sont compensés par une légère diminution de notre recette de FCTVA par rapport à ce que nous escomptions.

Je vous remercie d'approuver cette délibération.

Mme POUZERGUE.- Merci, je mets ce rapport aux voix.

Le Conseil adopte cette délibération à la MAJORITÉ.

7 contre : Michel BAARSCH - Jean-Charles KOHLHASS - Nadine BADR-VOVELLE - Claire BELISSEN - Benjamin GIRON - Alexandre HEBERT - Joëlle SECHAUD

1 abstention : Bertrand MANTELET

-000-

2 – Attribution de crédit non affecté.

M. DELORME.- Madame le Maire, Mes chers collègues,

Vous savez qu'au fur et à mesure de l'année et de l'exécution de notre budget, nous procédons à l'attribution de crédits non affectés.

Nous vous proposons ce soir de doter le secteur sportif à hauteur de 18 570 euros, le CISGO Volleyball dans le cadre du jumelage avec Nürtingen à hauteur de 402, 60 euros, les crédits culturels de nos écoles verte à hauteur de 13 266 euros, et la classe verte de l'école Jean de la Fontaine à hauteur de 2 351,55 euros.

Je vous propose, mes chers collègues, d'approuver cette délibération. Je vous remercie.

Mme POUZERGUE.- Je vous remercie M. DELORME, je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ.

-000-

5 – Clôtures d'opérations d'équipement.

M. DELORME.- Madame le Maire, Mes chers collègues,

Dans le cadre de la gestion de ces investissements, la commune d'Oullins a lancé 5 opérations d'équipement qui sont en phase de finalisation pour la partie qui les concerne : la restructuration de l'école maternelle Marie Curie, la restructuration de l'école de la Glacière que nous avons inaugurée au début de l'année, les travaux dans le cimetière de la Commune, l'aménagement de la ZAC de la Saulaie et l'aménagement des cours d'écoles.

Dans le cadre de la création de la Commune Nouvelle Oullins-Pierre-Bénite, il convient, après accord avec le Service de Gestion Comptable, de clôturer ces opérations. En effet, la base de données informatique ne sera plus la même et par conséquent, les numéros d'opérations d'équipement qui ont cours aujourd'hui n'auront plus cours l'année prochaine.

À noter que pour l'opération de la Saulaie, la convention avec la SERL étant présentée au vote de la présente Assemblée Délibérante, le mandat de 159 300 euros pourrait être émis dans la seconde quinzaine de décembre avec l'accord du service de gestion comptable.

Vous avez sous les yeux un état des lieux des opérations d'équipement, les crédits ouverts et leur degré de réalisation. Je vous remercie.

Mme POUZERGUE.- Je mets ce rapport aux voix.

Le Conseil adopte cette délibération à la MAJORITÉ.

8 contre : Michel BAARSCH - Jean-Charles KOHLHASS - Nadine BADR-VOVELLE - Claire BELISSEN - Benjamin GIRON - Alexandre HEBERT - Joëlle SECHAUD - Bertrand MANTELET.

-000-

6 – Autorisation d'engager en investissement entre le 1^{er} janvier 2024 et le vote du budget primitif 2024.

M. DELORME.- Madame le Maire, Mes chers collègues,

Il ne vous aura pas échappé que le budget 2024 n'est pas à l'ordre du jour de la séance du Conseil municipal qui a lieu ce soir, c'est donc que nous le voterons en début d'année.

Dans pareil cas, l'exécutif de la collectivité peut mettre en recouvrement les recettes et engager les dépenses de fonctionnement jusqu'à la date de l'adoption du budget dans la limite du budget de l'année précédente.

S'agissant des dépenses d'investissement, l'exécutif peut les engager seulement sur autorisation de notre Conseil, à l'exception du remboursement de la dette, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente.

Cette ouverture anticipée des crédits permettra au service d'engager des dépenses dès les 1^{er} janvier 2024 et ainsi de respecter les obligations de la Commune en matière de délai de paiement.

Le montant 2023 s'élevait à 9 848 576,36 euros.

Je vous propose donc, Mes chers collègues, d'autoriser Madame le Maire à engager jusqu'au quart de cette somme, c'est-à-dire 2 462 144,09 euros, avant le vote de ce budget 2024 en fonction de la liste détaillée que vous avez sous les yeux. Je vous remercie.

Mme POUZERGUE.- Je mets ce rapport aux voix.

Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ.

1 abstention : Bertrand MANTELET

Mme POUZERGUE.- Merci à vous. M. CLAUDE vous avez la parole au sujet du renouvellement de la convention de reversement du produit des forfaits post-stationnement avec la Métropole de Lyon.

-000-

11 – Renouvellement de la convention de reversement du produit des forfaits post-stationnement avec la Métropole de Lyon.

M. CLAUDE.- Merci Madame le Maire,

Merci Madame le maire, effectivement c'est une convention qui a été initialement signée avec 7 communes, la 8ème est Saint-Genis-Laval qui a rejoint cette convention au 1er janvier 2023. Elle fixe les modalités de reversement par la Commune à la Métropole de Lyon du forfait post-stationnement, notamment encaissés depuis le 1^{er} janvier 2023.

Les produits des forfaits post-stationnements seront versés par le comptable public à la Métropole de Lyon sur la base des justifications produites et déduction faite des coûts de mise en œuvre de ces forfaits post-stationnements.

La présente Convention rentrera en rigueur à compter du 1^{er} janvier 2024 et prendra fin au 31 décembre 2028. Merci.

Mme POUZERGUE.- Les forfaits post-stationnement autrefois appelés les PV. Je mets ce rapport aux voix.

Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ.

2 abstentions : Joëlle SECHAUD – Bertrand MANTELET

Mme POUZERGUE.- Merci. Toujours dans le cadre du stationnement, M. Claude, cette fois c'est le renouvellement de notre convention avec l'ANTAI relative à la mise en œuvre du forfait post-stationnement.

-000-

12 – Renouvellement de la convention avec l'ANTAI relative à la mise en œuvre du forfait post-stationnement.

M. CLAUDE.- Absolument, merci Madame la maire.

C'est une convention avec l'ANTAI qui avait été renouvelée en 2020 avec une échéance au 31 décembre de cette année. Donc on a d'autres choix que la ville d'Oullins procède à la signature de cette nouvelle convention afin de définir les conditions et les modalités, et régir également l'accès au système informatique du système de forfaits post-stationnement qui régit effectivement toutes les conditions de confidentialité RGPD et d'autres choses comme celles-ci.

Je vous propose d'approuver cette délibération.

Mme POUZERGUE.- Merci, je mets ce rapport aux voix.

Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ.

2 abstentions : Joëlle SECHAUD – Bertrand MANTELET

Mme POUZERGUE.- Je vous remercie. Mme CHALAND, vous nous parlez de l'adoption des tarifs du Pôle funéraire public à compter du 1er janvier 2024.

-000-

13 – Adoption des tarifs du Pôle Funéraire Public à compter du 1^{er} janvier 2024.

M. CHALAND.- Merci Madame le Maire,

En vertu de la délibération du 7 octobre 2021 autorisant Madame le maire à signer le contrat de DSP avec la SPL « Pôle Funéraire Public - Métropole de Lyon » concernant la gestion du service extérieur des pompes funèbres et par suite à la signature de ce contrat le 25 octobre 2021, la gestion du service a été transférée à la SPL.

L'article 21 du contrat prévoit en particulier que « chaque année et au plus tard le 30 novembre, le délégataire proposera au délégant ses tarifs pour l'année suivante.

Le 16 octobre 2023, le Conseil d'Administration de la SPL a accepté une nouvelle tarification des services applicables à compter du 1er janvier 2024. Il s'agit donc d'approuver les nouveaux tarifs proposés par la SPL.

Mme POUZERGUE.- Merci, j'indique que M. PROTON, en ses qualités d'administrateur, ne prend pas part au vote. Je mets donc son rapport aux voix.

Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ.

Monsieur Louis PROTON ne prend pas part au vote

Mme POUZERGUE.- Merci. M. GUILLEMAN, vous nous présentez la délibération sur le contrat de mixité sociale pour la période 2023-2025.

-000-

16 – Contrat de mixité sociale période 2023-2025.

M. GUILLEMAN.- Merci Madame le Maire,

Au 1^{er} janvier 2022, la commune d'Oullins dispose d'un nombre de LLS de 2 614 unités pour 13 157 résidences principales, soit un taux de 19,87%, en constante augmentation depuis 2001 où nous étions à 16,30%.

La Ville d'Oullins a souhaité conclure un Contrat de Mixité Sociale, un CMS, pour la période 2023-2025, contrat qui constitue un cadre d'engagements de ces différents signataires, devant permettre à la Commune d'atteindre ses objectifs de rattrapage de production de logements locatifs sociaux.

La Ville a rempli ses objectifs de production avec 435 logements pour un objectif triennal qui était fixé à 419 logements, soit 103,82%.

Pour le présent triennal, l'objectif de production fixé par l'État est de 224 logements.

Le CMS proposé permet de définir les engagements de chaque acteur en matière de production de logements locatifs sociaux et d'établir une programmation non limitative pour la période 2023-2025.

Compte tenu de l'intérêt de cette délibération, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir approuver ce contrat et d'autoriser Madame le Maire à signer avec l'État, la Métropole et les bailleurs sociaux.

Mme POUZERGUE.- Merci, je mets ce rapport aux voix.

Le conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ.

Mme POUZERGUE.- Merci. M. GUILLEMAN, vous nous parlez cette fois de l'avenant à la Convention de gestion du pôle multimodal de la Saulaie.

-000-

18 – Avenant à la Convention de gestion du pôle multimodal de la Saulaie.

M. GUILLEMAN.- Merci Madame le Maire, Mesdames, Messieurs,

Certains espaces du pôle multimodal doivent être aménagés et notamment les deux parcs relais de stationnement véhicules légers, l'un au Sud à destination d'un parc sportif incluant des équipements publics, l'autre au Nord, destiné à accueillir à terme des constructions.

Il convient d'exclure du périmètre de convention de gestion les deux parcs relais. Le présent avenant prendra effet au plus tard le 2 janvier 2024 pour le parc Sud et au plus tard le 30 juin 2025 pour le parc Nord.

Compte tenu de l'intérêt de ces dispositions pour l'avancement du dossier de la ZAC de la Saulaie, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir approuver le présent avenant.

Mme POUZERGUE.- Merci, même si je ne veux pas paraître pessimiste en disant que je ne suis pas certaine que les constructions démarreront en juillet 2025 pour le parc Nord.
Je mets ce rapport aux voix.

Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ.

Mme POUZERGUE.- Je vous remercie. Mme MARTELLACCI, vous nous parlez cette fois de la désignation d'un nouveau directeur pour le théâtre de la Renaissance suite au départ à la retraite de M. LECOINTE.

-000-

20 – Désignation d'un directeur pour le Théâtre de la Renaissance.

Mme MARTELLACCI.- Merci Madame le Maire, Mes chers collègues,

Cette délibération a, en effet, pour objet la désignation d'un nouveau directeur pour le théâtre La Renaissance, le directeur actuel, Gérard LECOINTE, ayant fait valoir ses droits à la retraite.

Un appel à candidature a été lancé en juillet 2023 et nous avons reçu une vingtaine de candidatures. Un jury, composé de représentants du Conseil d'Administration du Théâtre, de la Direction Régionale des Affaires culturelles (la DRAC), de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la Ville, a reçu sept candidats le 4 octobre dernier.

C'est Hugo FRISON, actuel directeur du théâtre de Die dans la Drôme, qui a été sélectionné à l'unanimité du jury. Son projet s'inscrit dans la continuité de l'identité historique du théâtre, tout en tenant compte des enjeux actuels de notre territoire et notamment, une volonté de proposer une programmation hors les murs. Hugo FRISON, qui est ingénieur acousticien de formation, faisait déjà partie du groupe des 20 dont est membre le Théâtre. Il sera accompagné par l'ancien directeur jusqu'à sa prise de fonction en janvier 2024.

Le Théâtre est une régie personnalisée dont les statuts prévoient que le directeur doit être nommé par la présidente du Conseil d'Administration, sur proposition du Maire et après examen par le Conseil municipal, d'où la présente délibérer sur cette désignation. Je vous remercie.

Mme POUZERGUE.- Merci, et peut-être ajouter que le Conseil d'Administration se réunira la semaine prochaine pour délibérer sur cette désignation.
Je mets le rapport aux voix.

Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ.

Mme POUZERGUE.- Je vous remercie pour cette unanimité.

Nous arrivons aux délibérations ayant fait l'objet de demandes d'intervention. Je propose que M. DELORME présente les délibérations 3 et 4 l'une à la suite de l'autre puisque j'ai une demande d'intervention commune de la part de M. KOHLHAAS.

-000-

3 – Adoption du règlement budgétaire et financier de la Commune Nouvelle Oullins-Pierre-Bénite.

4 – Durées d'amortissement de la Commune Nouvelle Oullins-Pierre-Bénite.

M. DELORME.- Merci Madame le Maire, Mes chers collègues,

Vous vous souvenez sans doute que l'an passé, dans le cadre du changement de nomenclature comptable, nous avons dû approuver un règlement budgétaire et financier. Compte tenu de la création de la Commune Nouvelle, il nous faut donc recommencer ce soir, avec l'intégration de quelques ajustements.

Je rappelle qu'un règlement budgétaire et financier définit les règles internes de gestion propres à la Ville dans le respect des dispositions légales, les modalités de préparation et d'adoption du budget par l'organe délibérant ainsi que les règles de gestion par l'exécutif des autorisations de programme et d'engagement.

Je me permets de vous sensibiliser sur le principal changement depuis l'année passée : l'intégration de deux calendriers possibles. Il y a celui que nous connaissons avec un ROB en février et le vote du budget en avril, et il y a aussi celui qui comprend un ROB en octobre et le vote du budget en décembre, ce que nous avons connu il y a plusieurs années à Oullins. Avec cette nouvelle mouture, les deux sont possibles à la discrétion de l'exécutif.

Comme vous l'avez proposé Madame le Maire, je vous permets de présenter également la délibération suivante, puisque l'une et l'autre sont liées.

L'amortissement est considéré comme une dépense obligatoire à enregistrer dans le budget de la collectivité, puisque l'usure naturelle de nos biens, nos immobilisations, constituent une forme d'appauvrissement du patrimoine municipal. Chaque année, nous constatons donc de façon forfaitaire la dépréciation des actifs immobilisés, dont la durée d'utilisation et donc l'usage attendu sont par principe limités dans le temps.

Les durées d'amortissement sont fixées par le Conseil municipal. Or, avec la création de la Commune Nouvelle Oullins-Pierre-Bénite, il nous faut harmoniser les durées d'amortissement des deux communes historiques en les allongeant et en les étirant dans le temps.

Très concrètement, cet allongement des durées d'amortissement a pour conséquence d'alléger nos dépenses chaque année. Il représente donc une bonne nouvelle pour la gestion annuelle des comptes de notre collectivité. Je vous remercie d'approuver ces deux délibérations.

Mme POUZERGUE.- M. KOHLHAAS vous avez la parole.

M. KOHLHAAS.- Merci Madame le Maire, c'est plutôt une intervention de forme. Nous sommes surpris de devoir voter un règlement budgétaire et financier et une durée d'amortissement pour une commune qui n'existe pas encore et dont nous ne sommes pas encore officiellement élus, puisqu'elle existera à priori au 1^{er} janvier prochain. Nous serons donc au Conseil municipal au 1^{er} janvier prochain, c'est pourquoi nous émettons des doutes sur la capacité du fait que les conseillers municipaux d'une commune qui n'existe pas et qui n'en sont donc pas encore conseillers municipaux puissent voter un règlement budgétaire et financier et une durée d'amortissement.

Donc pour ces deux délibérations, si vous ne les retirez pas, nous ne participerons pas au vote.

Mme POUZERGUE.- Ce n'est pas une vue de l'esprit de notre part, ces deux délibérations nous ont été demandées par la DRFIP - de façon à ce que nous soyons justement prêts au 1^{er} janvier où nous allons effectivement travailler sur un budget de la Commune Nouvelle. Donc j'entends vos réticences, pour autant, c'est bien une demande des services de l'État que nous délibérons sur ces deux sujets aujourd'hui.

Je mets le rapport aux voix.

Le Conseil adopte la délibération n°3 à l'UNANIMITÉ.

Ne prennent pas part au vote : Michel BAARSCH - Jean-Charles KOHLHASS - Nadine BADR-VOVELLE - Claire BELISSEN - Benjamin GIRON - Alexandre HEBERT - Bertrand MANTELET - Joëlle SECHAUD.

Le Conseil adopte la délibération n°4 à l'UNANIMITÉ.

Ne prennent pas part au vote : Michel BAARSCH - Jean-Charles KOHLHASS - Nadine BADR-VOVELLE - Claire BELISSEN - Benjamin GIRON - Alexandre HEBERT - Bertrand MANTELET - Joëlle SECHAUD.

Mme POUZERGUE.- Je vous remercie.

-000-

7 – Versement des acomptes 2024 de subventions aux associations.

M. DELORME.- Madame le Maire, Mes chers collègues,

Vous le savez, lorsque le budget n'est pas voté avant le commencement de l'exercice auquel il s'applique, ce qui est le cas du budget 2024, l'exécutif municipal peut recouvrir les recettes et engager les dépenses de fonctionnement jusqu'à la date du vote dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Les subventions de fonctionnement aux associations en font partie. L'objet de cette délibération est d'en arrêter la liste des bénéficiaires.

Au budget 2023, le total des crédits de la section de fonctionnement inscrit au titre des subventions versées s'élevait à 5 670 918,51 euros.

Nous souhaitons verser des acomptes aux associations qui emploient jusqu'à un certain nombre de salariés, et notamment celles qui bénéficient généralement d'une subvention de plus de 10 000 euros. Vous avez cette liste sous les yeux.

Les acomptes versés sur les mois de janvier à avril 2024 correspondront à 30% de la somme qui a été versée en 2023 à ces structures, c'est-à-dire 550 754 euros.

Je vous propose donc mes chers collègues d'approuver cette délibération.

Mme POUZERGUE.- Merci, je donne la parole à Mme SECHAUD.

Mme SECHAUD.- Alors comme chaque année, depuis que votre équipe a reporté le vote du budget primitif en avril, vous nous présentez en fin d'année une délibération pour que les associations aidées par la Commune puissent bénéficier dès le début d'année, de janvier à avril, de 30% de leur subvention.

Cette disposition légale est naturellement saluée par les membres des bureaux associatifs et par les élus. Elle assure de la trésorerie aux associations que vous avez sélectionnées selon les critères que vous avez fixés, qu'elles soient employeuses d'un certain nombre de salariés et qu'elles aient reçu une subvention sur trois exercices antérieurs supérieurs à 10 000 euros et cela leur permet d'honorer leurs dépenses de fonctionnement.

Mais ce soir, à la veille d'une fusion avec la ville de Pierre-Bénite que vous et M. MOROGE avez décidé d'imposer aux habitants et qui devrait être effective dès le 1^{er} janvier prochain, je souhaite livrer à notre Assemblée comme aux membres associatifs, qu'ils soient adhérents ou bénévoles, le bilan décevant et les perspectives incertaines qu'a dressé en 2022 la très sérieuse inspection générale de l'Administration au sujet du regroupement de communes et de la création de communes nouvelles, ainsi que l'analyse alarmante pour les associations que fait l'IGA : délitement du bénévolat et fragilisation de la vie associative dus à sa recomposition et à l'élargissement du secteur géographique d'intervention. La recomposition du secteur associatif, souligne l'IGA dans son bilan, est très liée à un ancrage local et l'élargissement du secteur géographique d'intervention des associations prend souvent beaucoup de temps, il ne doit pas être contraint. Constaté aussi, dans certaines communes nouvelles, un impact négatif sur le nombre d'adhérents, notamment

aux associations sportives. L'inspection générale de l'Administration parle de fragilisation dans un contexte sociétal général hors fusion, où les associations se heurtent déjà à de grandes difficultés, dont celle du repli sur soi depuis les confinements Covid et qui n'ont pas retrouvé le niveau d'adhésion d'avant 2020.

Je parle, quant à moi, de l'insécurité associative que votre fusion provoque et qu'aucune page de votre communication abondante et onéreuse ne serait apaiser. Et ce n'est ni un bal ni la valse POUZERGUE / MOROGE que ce bal nous promet qui va atténuer la colère et la crainte des très nombreux habitants opposés à cette méthode autoritaire. La commune nouvelle est-il écrit plus loin, peut donc fragiliser les périmètres de solidarité et la mixité sociale et générationnelle. Alors malgré tout ce qui nous sépare politiquement, nous maîtrisons d'année en année le budget de la Commune consacré aux associations moulinoises et le soutien qui leur est apporté.

Le débarquement à Oullins de M. MOROGE, que la même liberté de pensée et le même sens des responsabilités animeront pour hisser le maire de Pierre-Bénite à la tête de la commune d'Oullins, comme celle qui a guidé les élus de votre majorité pour voter la fusion et refuser le vote à bulletin secret, a de quoi inquiéter les membres associatifs.

Mme POUZERGUE.- Monsieur Delorme, je vous laisse intervenir, s'il vous plaît.

M. DELORME.- Merci Madame la Maire. Madame SECHAUD, j'entends les résultats de cette analyse que vous nous transmettez ce soir, mais j'ai beaucoup de mal, intellectuellement et philosophiquement, à comprendre comment le fait de faire tomber une barrière entre deux communes peut, d'un point de vue strictement logique, faire diminuer l'engagement et la force des associations. J'ai beaucoup de mal à considérer cela. Il me semble, sauf erreur de ma part, que l'union de nos deux communes n'a pas vocation à provoquer un changement de périmètre dans l'action des associations, en tout cas à court terme, sauf si elles le souhaitent, mais il me semble qu'une association oullinoise peut aujourd'hui parfaitement intervenir sur les communes alentour. Donc je ne vois pas le lien entre le changement institutionnel de nos deux communes et la perte de vitalité du tissu associatif. Le lien logique, je ne l'ai pas, premièrement.

Deuxièmement, j'ai le plaisir de vous annoncer que les membres de la majorité actuelle à Oullins seront également les membres de la majorité de la commune d'Oullins-Pierre-Bénite demain. Et je ne vois pas en vertu de quoi la politique que nous avons menée, la politique associative - et vous l'avez reconnu vous-même et je vous en remercie - est extrêmement bienveillante vis-à-vis du tissu associatif, extrêmement sécurisante, pour reprendre l'un des termes que vous venez de citer, changerait du jour au lendemain. Pourquoi notre souci de la santé et de la vitalité de nos associations ne serait plus le même demain dans Oullins-Pierre-Bénite par rapport à aujourd'hui à Oullins.

Vous nous dites que dans la communication de notre projet d'union, nous n'avons pas parlé spécialement de mise en danger de la volonté politique que nous aurons sur la politique de subvention aux associations. En effet, nous ne l'avons aucunement annoncé parce que ce n'est pas notre intention de fragiliser la vie associative et les subventions aux associations. Ce n'est pas dans notre projet et ce n'est pas le sens de ce projet d'union entre Oullins et Pierre-Bénite que nous avons mené depuis maintenant plusieurs mois. Donc je souhaite pouvoir vous rassurer, Madame SECHAUD, sur le fait qu'il n'y a pas d'union avec la volonté de fragiliser le tissu associatif et les subventions aux associations à ce jour.

M. SOUCHON.- Actuellement, il y a toutes les assemblées générales des associations sportives qui se font et je vois déjà un certain pourcentage de Pierre-Bénitains à être dans les associations. Donc je ne vois pas comment on va pouvoir perdre des adhérents dans ces associations-là. Puis il y a pas mal d'associations qui travaillent déjà sur Pierre-Bénite, comme le BACO et le basket par exemple. Et puis on ne touchera pas à la subvention des clubs et on ne demandera pas aux clubs de faire des fusions.

Mme POUZERGUE.- Mme MARTELLACCI qui vous occupez aussi des associations, vous voulez dire quelques mots ?

Mme MARTELLACCI.- Effectivement, on bénéficie d'un dynamisme assez extraordinaire. La MJC à Oullins rencontre un nombre record d'adhérents et tout indique que cela va se poursuivre. Donc pas d'inquiétude de ce côté-là non plus.

Mme POUZERGUE.- Et pour compléter, contrairement à ce que vous dites, on a rencontré énormément de présidents d'associations pendant toute cette année. Nous les avons évidemment rassurés sur le fait que nous continuerons à les soutenir, bien évidemment. Je vous rassure, Oullins-Pierre-Bénite, c'est un petit territoire, les distances sont quand même très minimes. De plus, un certain nombre d'associations ont déjà vu à quel point ce serait intéressant pour elles, ne serait-ce que par rapport au partage de locaux, puisque l'on a rencontré dernièrement le Cascol avec M. SOUCHON, pour vous donner un exemple, qui a bien compris que les terrains couverts auxquels il n'avait pas accès jusqu'à présent, parce qu'il n'était pas une association pierre-bénitaine, leur seront ouverts, puisque ce sera la même commune, notamment quand ils organiseront des compétitions sous la pluie.

Vous parliez de la MJC, on sait que les deux MJC étaient plutôt inquiètes au début par rapport à ce projet, et on sait qu'elles commencent à mener des projets ensemble aujourd'hui. Les mentalités évoluent et quand on rencontre les présidents, on ne perçoit pas d'inquiétude de ce point de vue-là. En tout cas, s'il faut encore aujourd'hui publiquement rassurer tout le monde, on le fera. Et puis, comme le disait M. Delorme, la majorité actuelle restera la majorité dans la future Commune Nouvelle. Enfin, je ne crois pas que sur Pierre-Bénite, il y ait une politique associative qui soit particulièrement défavorable, bien au contraire, puisque les subventions sont aussi importantes, même si je n'ai pas forcément le montant en tête, mais j'ai quand même l'impression que le tissu associatif est très riche et très aidé par la commune. Ainsi, il n'y a pas de raisons pour que les choses ne perdurent pas demain.

Je mets ce rapport aux voix.

Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ.

Mme POUZERGUE.- Mme Delorme, je vous laisse la parole pour nous parler des subventions dans le cadre du FAPA.

-000-

8 – Vote des subventions dans le cadre du Fonds d'aide aux projets associatifs (FAPA).

M. DELORME.- Merci Madame le Maire, Mes chers collègues,

Vous le savez, toujours désireuse de valoriser et accompagner le formidable tissu associatif de notre ville, la municipalité a créé un nouveau dispositif en 2023 : le Fonds d'aide aux projets associatifs, tout à fait complémentaire, mais néanmoins distinct des subventions annuelles traditionnelles.

Ce nouveau soutien financier est proposé à l'ensemble des associations afin de leur permettre de développer des actions spécifiques qui doivent s'inscrire dans au moins l'un des axes suivants que notre équipe porte sur notre territoire depuis l'élection municipale de 2020 : le handicap, les Quartiers Politiques de la Ville et en Veille Active, la prévention et la santé, la question environnementale.

Ce fonds d'un montant total de 20 000 euros en 2023 doit, chaque année civile, faire l'objet d'autant de commissions d'attribution que nécessaire. Cette année, la première commission a eu lieu en mars 2023 et a récompensé 5 projets. Une deuxième commission a été organisée le 9 octobre et 3 autres projets ont été retenus.

La compagnie La Rouquine percevra 3 000 euros pour l'organisation de son festival « La Grande Rêverie ». Cet événement est singulièrement axé sur la question environnementale, avec un fort accent sur la sensibilisation à l'écologie et la préservation de l'environnement dans les ateliers proposés ou les restaurateurs. Pour ne rien gâcher, cet événement est inclusif et ouvert à tous, avec des accès PMR et un spectacle sans parole.

Le BACO doit percevoir 2 500 euros au titre de ses APA, les Activités Physiques Adaptées, qui comprennent notamment le Sport santé et le Sport inclusif et solidaire.

Enfin, l'association Atout guérison percevra 200 euros pour l'organisation de quatre ateliers qui visent à promouvoir l'art martial sensoriel, avec une instructrice porteuse d'un handicap visuel, en particulier à destination d'un large public qui comprend des personnes avec des difficultés de mobilité ou de vision.

Naturellement, une évaluation qualitative ainsi qu'un bilan financier de ces projets seront à réaliser par chaque association.

Je vous propose donc mes chers collègues d'approuver cette délibération. Je vous remercie.

Mme POUZERGUE.- Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ.

Mme POUZERGUE.- Je vous remercie pour ces associations. M. PROTON, il s'agit maintenant d'une demande de subvention à la Région pour l'acquisition de matériel pour la Police municipale.

-000-

9 – Demande de subvention à la Région pour l'acquisition de matériel pour la Police municipale.

M. PROTON.- Merci Madame le Maire, Chers collègues,

La ville d'Oullins comprend à ce jour 10 policiers municipaux sur le terrain. Dans le cadre de la création de la Commune Nouvelle Oullins-Pierre-Bénite, à compter du 1^{er} janvier 2024, les effectifs de la police municipale de terrain seront portés à 22 agents.

À Oullins, notre réseau actuel de radio transite par un relai numérique situé dans le parc Chabrières. Il permet une couverture au niveau local, mais n'est pas fonctionnelle dès que l'on sort de la Commune. J'ai un exemple précis, lorsque nos fonctionnaires de police municipale se rendent pour présenter une personne interpellée au commissariat du 1-4, c'est-à-dire vers la place des Terreaux, la radio ne passe pas forcément lorsqu'ils quittent la commune. Donc il faut renouveler ces appareils radio. Les agents de la police municipale de Pierre-Bénite utilisent un réseau radio 3G performant leur permettant d'émettre et de recevoir sur l'ensemble du territoire national. Il est donc envisagé d'acquérir 15 nouvelles radios de ce type pour un montant de 10 101,19 euros.

Également, les caméras piétons de la police municipale d'Oullins ne sont plus conformes à la réglementation. Il est envisagé d'acquérir deux nouvelles caméras piétons pour un montant de 3 244 euros.

Le pistolet à impulsion électrique est à renouveler également, afin d'être conforme à la réglementation. Il est envisagé d'acquérir un PIE Taser T7, couplé à une caméra piéton pour un montant de 8 979,65 euros, munitions et licences comprises.

La police municipale d'Oullins doit augmenter sa capacité de stockage dans l'armoire forte déjà en dotation. Il s'agit d'un nouveau modèle sécurisé complémentaire permettant de stocker 15 armes de poing et munitions pour un montant de 2 966,52 euros.

La région Auvergne-Rhône-Alpes soutient les collectivités dans ce domaine, à hauteur de 50% maximum de l'investissement HT de la partie matériel.

Je vous propose d'approuver l'acquisition de matériel pour la police municipale, tel que décrit ci-dessus, pour un montant global de 25 281,36 € TTC, soit 21 067,80 €, afin de solliciter la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour une subvention au taux maximum de 50% hors taxe de la partie matériel en vue de la réalisation de ce projet et d'autoriser Madame le Maire à produire et assigner tous les documents nécessaires à l'attribution de la subvention visée.

Mme POUZERGUE.- Merci, je donne la parole à M. MANTELET.

M. MANTELET.- Merci. Ces derniers mois, les oullinois et oullinoises ont su montrer leur capacité à se mobiliser quand un sujet leur tient à cœur et touche directement à la vie de leur commune. Cela a été le cas bien évidemment lors du référendum contre le projet de fusion avec Pierre Bénite, mais c'est aussi le cas - encore en ce moment - pour la concertation métropolitaine sur les déplacements, avec une possible mise en sens unique de la Grande Rue.

À propos de ce projet justement, vous avez su mobiliser fortement contre lui en argumentant que les conséquences seraient néfastes pour les usagers et les riverains. Plus de 4 000 signatures pour cette pétition, avec le souhait que la Métropole change d'avis.

Alors j'ai du mal à comprendre pourquoi vous n'en avez pas fait de même lorsque l'État a annoncé son programme de redéploiement territorial des forces de police.

Dès juin 2021 des rumeurs circulaient sur une éventuelle fermeture du commissariat d'Oullins. Puis c'est un article de presse d'octobre 2021 qui dessinait les contours de ce qu'allait devenir ce commissariat et qui s'est révélé exact en mai 2022 : un poste de police sans brigade de sûreté, juste un bureau des plaintes.

À plusieurs reprises entre juin 2021 et février 2022 je vous ai alertée sur ce sujet et à chaque fois les réponses se voulaient rassurantes, le projet n'étant alors pas encore acté, disiez-vous. Pourtant tous les éléments montraient le contraire. Pendant ce temps-là, toutes les communes concernées par cette évolution ont été apathiques. Elles qui sont pourtant prêtes à appeler à la mobilisation populaire contre un téléphérique ou une grande rue à sens unique, sont restées l'arme au pied, tandis que l'État se désengageait tranquillement de sa fonction régaliennne sur notre territoire. Et tous les maires le savaient.

Madame POUZERGUE, si vous aviez lancé une pétition, des rassemblements, des lettres ouvertes à la Préfecture pour empêcher cette transformation du commissariat d'Oullins, j'aurais participé bien volontiers. Une mobilisation de grande ampleur aurait pu peser sur la décision du Ministre de l'Intérieur. Je trouve surprenant que des décisions métropolitaines impactant les déplacements vous touchent plus qu'une décision de l'État impactant notre sécurité.

Aujourd'hui, nous en sommes réduits à voter un renforcement des moyens pour la police municipale appelée à remplacer les forces de police nationale manquantes. Je l'ai déjà dit souvent ici, ce n'est pas le rôle de la police municipale qui doit être avant tout une police de proximité.

Comme je reste fidèle à mes convictions et qu'une mobilisation des populations locales est toujours possible pour faire changer d'avis le ministère, je voterai contre cette délibération.

Mme POUZERGUE.- Merci, j'avais une demande d'intervention de M. GIRON.

M. KOHLHAAS.- M. GIRON n'ayant malheureusement pas pu être présent, je vais lire son intervention.

Madame le Maire, Mon cher Louis, par cette délibération, vous nous demandez d'approuver des dépenses pour l'acquisition de matériel pour notre police municipale, dont vous avez rappelé les montants. Je vais vous rassurer, même si je partage les mots qui viennent d'être dits par mon collègue Bertrand MANTELET sur le fait que la police municipale n'a pas à remplacer la défaillance

de la police nationale, nous allons voter pour cette délibération, mais nous avons préalablement quelques remarques et questions.

La première, c'est qu'une partie de ces dépenses est justifiée par le regroupement de nos deux polices municipales dans le cadre de la création de la Commune Nouvelle, comme nous l'avions d'ailleurs prédit dans nos précédentes interventions, en lieu et place des économies qui étaient vantées, cette fusion de communes crée aussi des coûts supplémentaires, des coûts financiers. Pour permettre à nos deux actuelles polices municipales de communiquer, il est évident qu'un système de radio compatible entre les deux est nécessaire et c'est bien un coût supplémentaire qui pourtant n'améliore pas le service de sécurité rendu aux populations, mais qui est imputable à cette fusion de communes. Nous avons déjà eu d'autres mauvaises surprises, notamment à Pierre-Bénite, et nous craignons en avoir d'autres de ce type dans les mois et l'année à venir.

Un coup humain, il me semble aussi, et nous aimerions avoir des informations sur les effectifs de nos policiers municipaux. Vous avez parlé de 10 policiers sur le terrain et les effectifs globaux sur le site de la mairie parlent de 12 agents, donc j'imagine que c'est 2 agents qui ne sont pas sur le terrain. Est-ce que vous pouvez nous donner des éclaircissements sur l'effectif réel aujourd'hui ? Notamment sur le turn-over, avec les départs dont nous avons été informés, mais aussi sans doute avec les recrutements que vous avez effectués au sein de cette police municipale. Parce que nous craignons, contrairement à l'argument d'attractivité que nous avons entendu si souvent, que la création de cette commune nouvelle ait aussi eu un effet repoussoir auprès d'un certain nombre d'agents municipaux, dont certains de la police municipale. Et donc nous aimerions savoir où cela en est ?

Et par ailleurs, sur la question spécifique des caméras piétons, que nous soutenons bien évidemment, vous avez parlé de deux caméras piétons plus une qui est attachée au Taser. Est-ce que tous les policiers municipaux ne sont pas équipés de caméras piétons ? Ou, puisque vous parlez de caméras piétons qui sont dépassées et qu'il faut renouveler, est-ce que c'est simplement deux caméras qu'il faut renouveler ? Merci pour vos réponses.

M. DELORME.- Je me permets un point sur les effectifs dans le pôle sécurité. La cible des effectifs dans la Commune Nouvelle, c'est 20 policiers municipaux avec 2 chefs d'équipe. Aujourd'hui sur l'ensemble des 2 communes, nous avons dénombré 8 départs, nous avons déjà 5 recrues, et comme nous avons actuellement deux postes, il reste 1 poste à pourvoir.

S'agissant des ASVP, nous avons une cible de 6 postes, 4 sont pourvus, il en reste 2 pour lesquels nous sommes en recrutement.

Quant au CSU, l'autre cible, c'est 6 postes, 3 le jour, 3 la nuit. Et nous avons les 6 personnes.

M. PROTON.- Les policiers municipaux ne sont pas tous dotés de caméras piétons et c'est pour cela qu'il en faut deux supplémentaires, parce qu'il en faut au moins une par patrouille. Ces deux acquisitions renforceront celles que nous avons et qui sont toujours en fonctionnement. Mais, il faudra les changer de plus en plus parce qu'elles sont moins conformes avec la nouvelle réglementation.

Mme POUZERGUE.- Vous vouliez peut-être apporter quelques éléments à M. MANTELET par rapport à cette réorganisation de la police nationale, puisqu'aujourd'hui on ne peut pas dire que le commissariat soit fermé. En revanche, effectivement, l'organisation de la police nationale sur le territoire Métropolitain est complètement bouleversée, là-dessus vous avez raison. Pour autant, les interventions sur la Commune existent et quand on les appelle, en général, ils sont même parfois plus rapidement là qu'ils ne l'étaient il y a encore quelques

mois. Cette réorganisation est plutôt efficace, mais on a aussi un certain nombre de chiffres à vous communiquer, car ils prouvent bien que cette coopération police municipale et police nationale est plutôt opérante.

M. PROTON.- Effectivement, il y a une collaboration très étroite entre police nationale et police municipale. On reconnaît qu'au début, pendant 2-3 semaines, il fallait s'adapter à la nouvelle organisation nationale, parce que ce n'est pas uniquement à Lyon qu'il y a une nouvelle organisation, c'est aussi fait à Toulouse, à Marseille, dans toutes les grandes provinces de France. Et il faut dire que depuis un an - il faut être toujours vigilant - l'insécurité a diminué.

Je vais vous donner quelques chiffres, ils datent d'hier : le nombre de faits de voies publiques a diminué de -130, ce n'est pas 130%, il s'agit de 130 faits en moins par rapport à l'année dernière ; les taux d'élucidation n'ont pas diminué, ils ont augmenté de +41, ce qui veut dire qu'il y a eu moins de faits de voies publiques et plus d'affaires résolues, grâce aux caméras et aux fonctionnaires qui sont sur le terrain ; le vol par effraction (VPE) a diminué de -20% un an et c'est quand même parlant ; les vols à la roulotte, c'est-à-dire voler dans un véhicule, sont à -37% en un an, parce que les délinquants, quand ils savent qu'il y a des caméras dans les rues, ils se déplacent ailleurs et vont peut-être dans une autre commune, peu importe, mais ils ne restent pas dans la Ville, sinon ils savent qu'ils seront repérés et interpellés. J'en prends pour exemple la semaine dernière, dans une rue du centre-ville, grâce aux fonctionnaires qui étaient présents dans l'après-midi et aux caméras, on a interpellé deux individus en flagrant délit de VPE, vol par effraction. Ils ont été interpellés en flagrant délit, et sont passés en comparution immédiate le lendemain au tribunal, en CI, et ont été condamnés respectivement à 12 mois et 24 mois de prison ferme. On ne l'a pas chanté sur tous les toits, mais c'est un fait réel. Et c'est grâce aux fonctionnaires parce que lorsque l'on a des éléments, on travaille en collaboration avec la police nationale qui intervient et qui nous prête main forte. C'est un fait réel datant de la semaine dernière, mais je pourrais vous en citer de nombreux autres. D'où la baisse de la délinquance, mais tout n'est pas gagné. Il faut être vigilant, parce que c'est tous les jours qu'il faut être sur le terrain.

Mme POUZERGUE.- Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Le Conseil adopte cette délibération à la MAJORITÉ.

1 abstention : Joëlle SECHAUD

1 contre : Bertrand MANTELET

Mme POUZERGUE.- Je vous remercie. C'est encore à vous M. PROTON pour la demande de subvention à la Région dans le cadre du déménagement et de l'extension du centre de supervision urbain.

-000-

10 – Demande de subvention à la Région dans le cadre du déménagement et de l'extension du centre de supervision urbain.

M. PROTON.- Merci Madame le Maire,

La ville d'Oullins a créé en 2010 un Centre de Supervision Urbain.

Celui-ci a été inauguré le 14 décembre 2011. Il était composé de 11 caméras exploitées par 2 vidéo-opérateurs.

À ce jour, le CSU compte 3 vidéo-opérateurs qui exploitent 39 caméras.

Dans le cadre de la fusion des communes d'Oullins et de Pierre-Bénite, le CSU exploitera, à compter du 1^{er} janvier 2024, les caméras de Pierre-Bénite. Cette liaison se fera par fibre optique. Oullins et Pierre-Bénite représentent un total de 47 dômes en caméras : 7 fixes, 3 multi-capteurs avec dôme, 11 multi-capteurs sans dôme.

Actuellement, le mur d'images du Centre de Supervision Urbain est composé de 6 moniteurs. Il est sous-dimensionné, les écrans et les postes d'exploitation sont usés et doivent être remplacés.

Il est envisagé de déménager le CSU salle Mondet, au 7 rue Parmentier, et d'installer un mur d'image de 8 écrans. La largeur du mur permettra une extension de 2 moniteurs supplémentaires au besoin.

Le déménagement et l'extension du CSU sont estimés à 49 068,25 € TTC, soit 40 890,21 € HT. Ce coût comprend l'acquisition de 8 nouveaux moniteurs et les supports de fixation, de nouveaux postes d'exploitation, une nouvelle baie informatique, un onduleur, des serveurs d'affichage, 2 nouvelles licences, et le tirage de fibre optique entre les deux bâtiments, démontage-remontage, main d'œuvre.

La région Auvergne-Rhône-Alpes soutient les collectivités dans ce domaine à hauteur de 50% maximum de l'investissement de la partie matériel.

Je vous propose d'approuver l'extension et le déménagement du centre de supervision urbain, tel que décrit ci-dessus, pour un montant total de 49 068,25 € TTC, soit 40 890,21 € HT, afin de solliciter la région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'attribution d'une subvention en vue de la réalisation de ce projet et d'autoriser Madame le Maire à produire et signer tous les documents nécessaires à l'attribution de la subvention visée ici.

Mme POUZERGUE.- Merci, j'ai une demande d'intervention de Mme BADR-VOVELLE.

Mme BADR-VOVELLE.- Merci. Nous allons voter pour cette délibération, mais avons deux questions qui s'y rapportent.

La première, la salle municipale Mondet du centre de la Renaissance sera attribué au Centre de Supervision Urbain, le CSU. C'est une salle en moins pour les oullinois. Comment comptez-vous combler ce manque pour les associations ? Et par ailleurs, pouvez-vous nous fournir un bilan du CSU sur la délinquance et les contraventions au stationnement ? Merci.

Mme POUZERGUE.- Les associations qui utilisaient la salle ont toutes été rencontrées par les services et l'on a trouvé des solutions de remplacement pour l'ensemble d'entre elles. Donc cela a été anticipé, il n'y a pas de difficultés.

Quant à la deuxième question que vous posez, Mme BADR VOVELLE, malheureusement, c'est vraiment une question de Commission, parce que vous pensez bien que M. PROTON, aussi pointu qu'il puisse l'être dans son domaine, n'a pas forcément les chiffres en tête. De ce fait, nous vous répondrons ultérieurement par mail, mais n'hésitez pas à poser ce genre de questions en Commission puisque vous comprenez bien que c'est impossible pour nous de vous répondre là ce soir comme cela à brûle-pourpoint.

Je mets ce rapport aux voix.

Le Conseil adopte cette délibération à la MAJORITÉ.

2 contre : Joëlle SECHAUD - Bertrand MANTELET

Mme POUZERGUE.- M. DELORME je vous redonne la parole au sujet de la partie RH avec le projet de revalorisation de la valeur faciale et du montant de la participation employeur des tickets restaurants.

-000-

14 - Revalorisation de la valeur faciale et du montant de la participation employeur des tickets-restaurant.

M. DELORME.- Merci Madame le Maire, Mes chers collègues,

En 2009, la Ville d'Oullins a mis en place la distribution de titres-restaurant aux agents communaux. De 5 euros, la valeur faciale est passée à 6 euros en 2011.

Compte tenu de la demande toute légitime et de longue date des représentants du personnel, compte tenu de l'augmentation du coût de la vie et considérant la création de la Commune Nouvelle d'Oullins-Pierre-Bénite, nous proposons aujourd'hui de porter à 8 euros la valeur faciale des titres-restaurant et de porter la participation employeur à 60% de cette valeur, soit une participation de la Ville à hauteur de 4,80 euros et une participation des agents à hauteur de 3,20 euros.

Le comité social territorial réuni le vendredi 8 décembre dernier a approuvé cette proposition à l'unanimité. Je vous remercie d'approuver également cette délibération.

Mme POUZERGUE.- Merci M. DELORME. Je donne tout de suite la parole à M. HEBERT.

M. HEBERT.- Merci Madame le Maire. C'est plus une explication de vote qu'une intervention. Par cette délibération, la ville d'Oullins va augmenter la valeur faciale des tickets restaurants de ses agents de 2 euros pour les portées à 8 euros. Il va améliorer la contribution financière de la commune de 50 à 60%. Il était temps, voilà presque 13 ans que la valeur faciale n'avait pas évolué

et presque 15 ans que la contribution de la Commune était la même. Autant d'années d'érosion du pouvoir d'achat pour les agents de la Commune.

Nous allons voter pour cette mesure tant attendue qui récompense l'engagement quotidien de nos agents au service de nos concitoyens. Cette question du pouvoir d'achat de nos agents communaux intervient par deux fois dans ce Conseil municipal, avec également la délibération numéro 15 portant sur l'attribution inédite d'un chèque cadeau de 100 euros aux agents éligibles de la commune, que nous allons soutenir également.

Ces délibérations suscitent trois questions de notre part sur ce sujet. Qu'est-ce qui motive la Ville à cette préoccupation aujourd'hui précisément pour le pouvoir d'achat de ces agents alors que l'inflation était déjà de 5% en 2022 ? Quelle est l'évolution globale des traitements des salaires sur la Commune depuis 2011 ? Cela pourrait effectivement permettre de comprendre pourquoi on n'avait pas augmenté ces valeurs-là précédemment. Et quel traitement sera fait par la ville d'Oullins de la possibilité ouverte par le décret publié le 1^{er} novembre 2023 au journal officiel de verser une prime de pouvoir d'achat exceptionnel aux fonctionnaires des contractuels territoriaux ?

Mme SECHAUD.- Cette délibération nous annonce que les titres-restaurant fixés jusqu'à présent à 6 euros vont être augmentés de 2 euros et passés à 8 euros. Les raisons invoquées sont le contexte économique et la baisse du pouvoir d'achat, constat partagé par nous tous. Qui pourrait contrer cette augmentation en faveur des agents et lui opposer à un vote défavorable ? De même qui pourrait voter contre un chèque cadeau inédit de 100 euros à l'occasion des fêtes de fin d'année, ce qui nous sera présenté dans la délibération suivante. Ce chèque cadeau se justifie plus que jamais cette année pour récompenser les agents qui ont mobilisé toutes leurs compétences et leurs énergies pour préparer en quelques mois une fusion de communes et reconditionner deux vies communales en une, tout en devant faire face à leur charge de travail quotidienne.

Bien sûr, je suis favorable à toute mesure, juste et équitable, qui participerait à une augmentation durable du pouvoir d'achat pour celles et ceux qui subissent durement des prix exponentiels. Ce qui est troublant, c'est que le titre-restaurant au profit des agents municipaux de Pierre-Bénite est déjà à 8 euros, quand celui d'Oullins est actuellement à 6 euros, avant le vote de cette délibération. Comme les agents municipaux des deux villes sont appelés à travailler dans une commune nouvelle, il aurait été injuste et source de division de ne pas harmoniser le montant des titres-restaurant.

Sous-jacent à cet élan de générosité de la part de votre exécutif est sans aucun doute ce que l'on pourrait appeler l'APA, plus familièrement la carotte, ou comment tenter d'enrayer le départ massif des agents municipaux qui veulent quitter ce navire et demandent leur mutation. Ils n'avaient pas choisi ce contexte de fusion, en effet, quand ils ont choisi de travailler à Oullins, ni les conditions extrêmes de travail que vous leur avez imposées ces derniers mois ni les conditions nouvelles.

Les panneaux lumineux affichaient il y a quinze jours que la ville d'Oullins recrutait des policiers municipaux. Sur les douze en poste, dix s'en iraient. Et le magazine municipal de novembre en faisait aussi réclame. Le centre de gestion affiche 18 annonces de recrutement et l'on ne parle pas des agents qui attendent de voir comment va tourner le vent avant de postuler ailleurs. Comme je vous le signalais lors du conseil municipal du 8 novembre dernier, et puisque la fusion nourrit vos largesses cette fin d'année, il est un autre cadeau utile pour les agents que vous avez négligés, celui de prendre en compte les risques psychosociaux de

leur nouvelle situation professionnelle en leur accordant une enquête. Je voterai bien sûr pour cette délibération.

Mme POUZERGUE.- M. HEBERT, là aussi ce sont des questions de Commission, mais comme je crois que M. DELORME est aussi très pointu dans son domaine, il me semble qu'il va quand même pouvoir vous répondre, au moins en partie.

M. DELORME.- Merci Madame le Maire, c'est vrai que lorsque l'on dit que le ticket-restaurant est à 6 euros depuis 13 ans, il est facile d'imaginer que nous n'avons strictement rien fait pour les agents depuis 13 ans. Non, le ticket-restaurant est un levier, mais parmi tant d'autres. Et si le montant du ticket-restaurant n'avait pas évolué, bien des choses ont évolué néanmoins depuis une dizaine d'années.

J'ai quelques exemples en tête. Déjà le RIFSEEP a été créé en 2016, on a des formules d'action sociale. Alors ce n'est pas de la rémunération, mais un certain nombre de formules ont été testées ces dernières années. Aujourd'hui c'est le CNAS qui est en fonction. Je rappelle que le chèque cadeau, ce n'est pas une formule inédite, on l'a déjà mis en place, souvenez-vous, en 2020, c'était dans la suite de la crise Covid. Et puis en 2021, il y a eu l'augmentation de la prime annuelle. Donc si vous voulez, régulièrement, nous actionnons des leviers qui sont différents les uns des autres. Et en effet, le levier du ticket-restaurant est un levier parmi d'autres, mais que nous n'avons pas actionné depuis quelques années. Donc cela nous semblait important de le faire. Je crois pouvoir vous dire par ailleurs que même s'il n'y avait pas eu ce projet de Commune Nouvelle, nous avons de toute façon inscrit la revalorisation de la valeur faciale du ticket-restaurant à l'agenda de cette année 2023. Donc on savait que l'on allait dans cette direction-là. Et c'est l'ampleur de cette hausse qui a un petit peu varié, car on n'était pas forcément sur 8 euros au départ. Il y a vraiment la question du pouvoir d'achat et puis aussi de l'opportunité que nous offre la Commune Nouvelle pour passer à 8 euros. Oui, parce qu'encore une fois, vous parlez, Mme SECHAUD de largesse, et lorsque l'on dit depuis le mois de février que la Commune Nouvelle est une opportunité financière, c'est la réalité. C'est parce que nous avons des moyens financiers qui vont être accrus que nous avons la possibilité aussi d'en arriver là. Et c'est aussi parce qu'il y a ce projet de Commune Nouvelle que nous allons pouvoir avoir moins de difficultés à dire oui à un certain nombre de revendications de la part de nos partenaires sociaux et que nous allons pouvoir plus facilement accéder aux demandes de nos agents, d'augmentation comme c'est le cas ici.

Aussi, Mme SECHAUD, vous avez fait une petite erreur, si je puis me permettre. Aujourd'hui, le ticket-restaurant à Pierre-Bénite est à 7 euros. Donc il y a également une revalorisation à 8 euros pour tous les agents, de Pierre-Bénite et d'Oullins. Ils partent de moins loin, bien évidemment, mais le montant de 8 euros, pour l'instant, n'est en vigueur nulle part.

M. HEBERT.- Oui, effectivement, j'ai bien conscience en demandant quelle est l'évolution globale des traitements et salaires sur la Commune depuis cette période, que c'est une question qui a plus sa place en Commission, mais comme on reçoit les éléments trois jours avant, on n'a pas toujours la présence d'esprit de poser toutes les questions, et puis ce n'est pas parce qu'il y a une Commission que l'on ne peut pas se permettre de poser des questions en Conseil municipal. Donc peut-être que vous pourrez nous transmettre ces éléments ultérieurement. Et puis aucune réponse n'a été faite par rapport à la question sur la prime de pouvoir d'achat exceptionnel que je mentionnais.

M. DELORME.- S'agissant des questions de Commission, j'entends tout à fait que vous puissiez avoir des questions qui arrivent plus tard, il faut juste que vous acceptiez le risque que je ne puisse pas vous répondre pleinement en réunion de Conseil municipal, mais je crois que vous l'entendez, et donc on sera en capacité peut-être de vous répondre ultérieurement. Je vous ai cité ici des éléments de notre politique municipale, mais il ne faut pas oublier qu'il y a un certain nombre de décisions, notamment sur le traitement des agents qui nous sont imposés, c'est important de le signaler. Notamment le point d'indice des fonctionnaires, je rappelle l'année passée, 3,5% au mois de juillet. Donc il y a aussi une évolution de la masse salariale qui ne dépend pas de notre décision politique, mais elle dépend aussi de notre décision politique sur un certain nombre de leviers que je viens de vous citer.

Vous parlez de l'opportunité de la prime de pouvoir d'achat, pardon d'avoir oublié ce point de votre question. Aujourd'hui, c'est un point que nous n'avons pas inscrit à l'ordre du jour. Pour une raison simple, c'est qu'il y a un certain nombre de leviers, le ticket-restaurant en est un, nous l'actionnons cette fois-ci, donc c'est aussi un effort financier qui est conséquent, on est sur 140 000 euros environ. 140 000 euros d'efforts financiers pour une année sur le seul périmètre de la commune d'Oullins, c'est-à-dire qu'au stade de la Commune Nouvelle on sera plutôt sur 170 000 euros d'efforts financiers chaque année. C'est un effort que nous faisons parce qu'il y avait nécessité, on l'a redit il y a quelques instants, donc on le fait sans aucune difficulté et bien volontiers, mais c'est un effort néanmoins. Et même si nous avons des facilités plus franches pour l'augmentation et la revalorisation du traitement de nos agents, nous ne pouvons néanmoins pas ouvrir la totalité des vannes, bien évidemment. Et puis, il y a aussi un point très important, c'est que dans le cadre de la convergence de nos régimes sociaux, des traitements entre les anciens agents d'Oullins et les anciens agents de Pierre-Bénite, il y a aussi d'autres hausses et d'autres harmonisations qui vont s'ajouter aux 170 000 euros annuels des tickets-restaurant. Nous savons que nous allons avoir beaucoup d'efforts financiers à mettre en place et bien volontiers, nous les assumons. C'est le jeu aussi de la Commune Nouvelle de pouvoir harmoniser le mieux possible les régimes différents des agents des deux communes. Je pense notamment à l'action sociale, on n'est pas sur les mêmes niveaux aujourd'hui, il y a aussi la protection sociale, la santé et la prévoyance de nos agents. Tout cela, ce sont des points sur lesquels nous savons que nous allons avoir des efforts à faire dans les prochains mois et c'est la raison pour laquelle, non, en effet, nous n'actionnons pas le levier de la prime pouvoir d'achat.

Mme POUZERGUE.- Et puis peut-être pour compléter, mais c'est quelque chose qu'on a déjà évoqué dans ce Conseil, Mme SECHAUD, sur le fait que l'on ait un certain nombre de policiers municipaux qui partent. Comme l'a dit M. DELORME, on a aussi 5 recrutements en cours. Quand vous parlez d'hémorragie de nos personnels, je crois que c'est très exagéré. Vous êtes allé voir les annonces du centre de gestion et je vous rassure, 18 annonces, ce n'est pas tant. C'est vraiment un chiffre très moyen que l'on a tout le temps sur l'ensemble de nos postes. Je ne suis pas sûre que 18 annonces soient le chiffre maximum que l'on ait en termes de recrutement, puisque dans la vie d'une collectivité comme la nôtre, évidemment, il y a des départs, mais il y a aussi beaucoup d'arrivées. On a aussi des agents qui sont partis de la Commune il y a quelques années et qui reviennent maintenant. Donc cela prouve quand même que l'on reste une Commune très attractive. Et puis ce que je voulais aussi vous dire par rapport aux policiers municipaux, si vous avez la curiosité d'aller voir sur les autres communes, toutes les communes aujourd'hui recrutent les policiers municipaux, ce n'est pas

du tout propre à Oullins. Et finalement, on se rend compte, sans doute grâce à cette Commune Nouvelle que l'on va avoir une autre forme d'attractivité, notamment pour ces métiers-là.

Je mets ce rapport aux voix.

Le Conseil adopte cette délibération à la L'UNANIMITÉ.

Mme POUZERGUE.- Je vous remercie pour nos agents.

-000-

15 – Attribution de chèques cadeaux de Noël aux agents de la ville d'Oullins.

M. DELORME.- Merci Madame le Maire,

Vous le savez sans doute, on l'a dit il y a quelques instants, une collectivité territoriale peut faire bénéficier à ses agents d'un avantage sous forme de chèque cadeau qui, dans la limite d'un plafond annuel, n'est pas assujéti aux cotisations sociales et n'est pas assimilable à un complément de rémunération.

Pour preuve de sa reconnaissance vis-à-vis du travail de ses agents en cette année 2023 particulière, la Ville d'Oullins souhaite leur attribuer des chèques cadeaux d'un montant de 100 euros à l'occasion de Noël.

Plusieurs critères doivent naturellement être remplis, notamment l'ancienneté, mais pas seulement. Vous avez la liste dans le corps de la délibération. Je vous remercie donc mes chers collègues d'approuver cette délibération.

Mme POUZERGUE.- Merci M. DELORME. J'ai une demande d'attention de M. MANTELET.

M. MANTELET.- Merci. Après 10 mois de travail acharné pour organiser une fusion qui n'avait pas été prévue et dans laquelle les agents ne se projetaient pas, voici la récompense pour atténuer les frustrations, un chèque cadeau de 100 euros. C'est plutôt sympathique sur le papier, mais les informations que nous avons eues sur les conséquences de cette fusion pour les salariés ne concernaient pas tant l'aspect salarial, ce sont bien les conditions de travail et les changements subis qui étaient la plus grosse source d'inquiétude. Et il me semble que cela fait un peu plus de 100 euros.

Quant au rattrapage du montant du ticket-restaurant, dont on vient de parler, pour le passer de 6 à 8 euros c'est bien, mais il était temps. Voilà plusieurs années que la valeur moyenne des titres-restaurant est de 7,70 euros.

D'autre part, lors du Conseil du 8 novembre, M. DELORME et vous-même nous avez dit que les demandes pour travailler à la ville d'Oullins étaient conséquentes, que notre Ville était attractive. D'abord, en période de crise, cela n'a rien d'étonnant, mais surtout, il semble que si notre Ville attire, elle fait aussi partir. Bien sûr, il y a un turnover régulier, comme dans toutes les collectivités, ou comme il peut y en avoir dans les entreprises privées. Mais ce qui est inquiétant lorsqu'on lit les annonces actuellement en ligne sur le site de la Ville, c'est le nombre de postes avec des responsabilités d'encadrement ou de gestion : Chef de projet foncier urbanisme et aménagement ;

Chargé de communication ; Deux gestionnaires financiers, un pour les recettes et un autre pour les dépenses ; Responsable de service environnement et transition écologique ; Directeur de la piscine.

Alors on peut se dire que c'est plutôt normal, ou plutôt le hasard, mais on peut aussi se dire qu'après les départs au sein de la police municipale, cela peut commencer à être inquiétant.

Enfin, à propos de la police municipale justement, le mercato national que se livrent les communes pour recruter des policiers municipaux n'est pas vraiment une bonne nouvelle. Comme souvent dans ce type de situation, il y a un risque de voir le niveau d'exigence baisser lors des recrutements afin d'avoir des effectifs au complet. J'ai récemment rencontré une situation similaire dans le secteur du transport de voyageurs. Vous le savez, ce secteur rencontre de très grosses difficultés à recruter des conducteurs et pas seulement KEOLIS. J'ai pu me rendre compte que cette pénurie amène certaines entreprises à être beaucoup moins rigoureuses lors des phases de recrutement. Le mercato de la police nationale entraînera forcément à un moment ou à un autre de telles pratiques. Vous me direz bien évidemment que ce n'est pas le cas à Oullins, en tout cas je le souhaite, mais l'évolution de ce métier et des exigences qui pourraient être revues à la baisse me rendent plutôt pessimiste. Merci.

M. DELORME.- C'est vrai, M. MANTELET, on ne va certainement pas vous dire le contraire. La fusion de deux communes, en tout cas, la création d'une Commune Nouvelle, c'est un bouleversement, c'est évident. Et tout bouleversement est source d'inquiétude, on entend cela, c'est parfaitement légitime. Notre responsabilité à nous, en tant qu'employeur, est de l'accompagner et c'est ce que l'on a souhaité faire. On a mis en place une cellule d'écoute au niveau de la direction des ressources humaines, notamment. On a évidemment notre porte qui est complètement ouverte vis-à-vis des partenaires sociaux qui d'ailleurs jouent pleinement leur rôle en nous faisant remonter un certain nombre de situations de difficultés lorsqu'elles se présentent pour certains agents qui peuvent les solliciter.

Le dialogue social c'est aussi, je pense, un outil très important en la matière. Et indépendamment de quelques CST qui ont pu être animés, notamment au mois d'octobre, je me réjouis, en tout cas du point de vue de février jusqu'à décembre, du climat qui a été propice au travail entre les partenaires sociaux et l'employeur. Et puis je ne manque pas de rappeler, mais je l'avais dit le 8 novembre, que tous les agents d'Oullins et Pierre-Bénite ont leur place qui est assurée dans l'organigramme de la Commune Nouvelle. Un suivi est fait.

Puis pour répondre à votre question, on a 18 offres d'emploi, vous l'avez dit, mais sur 720 postes, cela me semble être véritablement dans la moyenne, sinon peut-être même dans la moyenne basse de ce qui peut se faire en termes de besoin de recrutement. On a des départs à la retraite, on l'a dit, ce qui fait que l'on a aussi un turnover tout à fait naturel. Et puis je rappelle aussi que l'on a connu une situation similaire à Oullins, mais ailleurs aussi, tout de suite dans la foulée de Covid. Souvenez-vous en 2020-2021, on a eu beaucoup de mouvements, mais même dans nos vies personnelles, parce que beaucoup de personnes se sont réinterrogées sur le sens de leur travail, de leurs missions. Donc quand il y a un bouleversement et quelque chose qui change de façon considérable, finalement c'est un peu le même phénomène et il me semble naturel. Mais on l'a dit, Madame le Maire l'a très bien dit, on a quand même une attractivité parce qu'arriver dans une commune de plus de 700 agents, de 37 500 habitants, c'est aussi un beau challenge pour un certain nombre de

personnes, et l'on a notamment des personnes qui reviennent à Oullins dans un nouveau contexte.

La Commune Nouvelle, ce n'est pas qu'un chèque de 100 euros, mais c'est aussi un challenge pour des agents qui souhaitent effectivement agir pour le bien commun et pour notre Commune et notre population.

Mme POUZERGUE.- Pour compléter, sur les exemples que vous donnez, M. MANTELET, le directeur de la piscine part à la retraite et je ne pense pas que la commune nouvelle y soit pour grand-chose. Dans les exemples également, on a aussi des rapprochements familiaux de personnes qui partent à l'autre bout de la France. Ici non plus, je ne crois pas que ce soit la commune nouvelle.

Et puis, par rapport à votre inquiétude sur la qualification de nos futurs policiers municipaux, les 5 personnes que nous recrutons sont des gendarmes, ce qui fait qu'en termes de qualification on n'a pas vraiment d'inquiétude à avoir. Et puis de toute façon, systématiquement, il y a aussi une formation pour être apte à être policier municipal.

Je mets ce rapport aux voix.

Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ.

Mme POUZERGUE.- Merci pour cette unanimité.

-000-

17 – Convention de participation financière de la Ville d'Oullins – ZAC de la Saulaie.

Mme POUZERGUE.- Nous changeons de sujet puisqu'il s'agit de la convention de participation financière de la Ville concernant la ZAC de la Saulaie.

Vous vous rappelez sans doute que nous avons eu deux délibérations déjà présentées cette année lors du Conseil Municipal du mois de juin, notamment sur l'approbation du programme prévisionnel de l'ensemble de nos équipements publics. Et en septembre, nous avons également délibéré sur le premier avenant au traité de concession, traité qui avait été passé d'ailleurs en janvier 2020.

Aujourd'hui, dans cette convention, il est proposé le principe que la ville d'Oullins accepte de verser une participation financière à hauteur de 10% du déficit qui sera généré dans le cadre de cette opération de ZAC, avec un certain nombre de montants qui vous sont présentés sur cette slide, avec le montant prévisionnel global de 81 millions en dépenses et en recettes, avec un équilibre d'opérations qui nécessite un peu plus de 21 millions de la part des collectivités.

La part de Métropole de Lyon s'élèvera à 19 276 000 € et la part de la ville d'Oullins s'élèvera à 2 313 000 €. C'est un peu plus que 10%, mais cela s'explique du fait qu'il y avait 1,4 million qui correspondait au montant du traité initial. 720 000€ viennent se compléter, c'est quelque chose que nous avons accepté, notamment par rapport au fait que l'on ait accepté une baisse de la densité de ce qui sera construit dans le futur quartier. Et puis les 100 000€ que nous

avons aussi accepté de verser par rapport au projet de la « Maison du Projet », qui n'est plus un projet puisque cela existe aujourd'hui.

Ce déficit sera payé par la Ville sur un certain nombre d'années, entre 2023 et 2032. C'est donc l'objet de cette délibération que nous vous demandons d'approuver ce soir.

M. KOHLHAAS.- Merci Madame le Maire, bien sûr, nous voterons pour cette délibération, mais pour apporter des précisions afin d'essayer d'expliquer de manière un peu plus claire ce qu'est une zone d'aménagement concertée. Et puis pour parler aussi de l'intervention intéressante pour la ville d'Oullins dans son projet de la Saulaie de ce grand méchant loup qu'est la Métropole de Lyon, mais nous en reparlerons.

Vous avez dit que c'était un projet extrêmement important avec un budget assez conséquent et un déficit qui nécessite une participation d'équilibre des collectivités qui n'est pas négligeable puisqu'il s'agit de près de 22 millions d'euros. Il n'empêche que le principe de la zone d'aménagement concertée est de faire participer les aménageurs, constructeurs et promoteurs au financement des équipements publics et c'est cela que je voulais essayer de mettre en avant. Dans les équipements publics qui sont prévus dans ce projet de la Saulaie, on a un certain nombre d'équipements qui relèvent de la compétence communale et qui, dans ce projet, vont être co-financés. C'est notamment un groupe scolaire pour près de 10 millions d'euros d'investissement et qui est financé, j'allais dire seulement - en comparaison à d'autres groupes scolaires qui ne seraient pas dans une ZAC - à 45% par la commune d'Oullins. C'est le cas d'un gymnase pour près de 3 millions d'euros et qui est financé à 30% par la commune d'Oullins. C'est le cas d'une crèche pour un peu plus d'un million d'euros qui est financée à 45% par la commune d'Oullins. Les restes en pourcentage étant financés par l'ensemble du budget de la ZAC, donc proportionnellement, les aménageurs, la Métropole et un petit peu la ville d'Oullins. Et puis il y a aussi le parc, qui est un grand projet, un beau projet, et le square Jean Jaurès qui sont des compétences communales, qui là sont financés à 100% par la ZAC, les espaces verts et l'éclairage public qui seront aussi financés à 100% par la ZAC.

En résumé, dans ce projet de la Saulaie, c'est compliqué de dire au centime près quelles sont les participations de chacun, mais on a autour de 20 millions d'euros d'équipements publics qui relèvent d'habitude des compétences purement communales, pour un financement global, part directe de la commune et subvention d'équilibre de la commune, de l'ordre de 8 millions d'euros. Donc c'est effectivement ce type d'outils que sont les ZAC, qui sont des bons outils pour financer des équipements publics et la commune en bénéficie bien évidemment.

Mme POUZERGUE.- Pour être précis, c'est aussi parce que l'on construit de nouveaux logements, que la Ville est obligée de reconstruire une école, une crèche, etc. Et qu'elle ne porte pas seule ses investissements, c'est un peu normal. Peut-être pour être précis aussi, le parc sportif est effectivement porté par la Métropole, mais c'est bien la Ville qui portera l'investissement d'un million d'euros, comme c'est indiqué dans la délibération. Et effectivement, ici on parle juste du déficit qui sera pris en charge à 10% par la Commune, mais il y aura en plus le coût résiduel des équipements publics qui sont évalués aujourd'hui à un certain montant, en espérant que les budgets n'exploseront pas d'ici leur réalisation parce que le surplus ne sera pas pris en compte par la ZAC, mais bien par la Ville.

Je mets ce rapport aux voix.

Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ.

Mme POUZERGUE.- Je vous remercie. M. AMBARD, vous nous proposez comme chaque année l'avis du Conseil municipal sur la liste des autorisations d'ouverture dominicale pour l'année 2024.

-000-

19 – Avis du Conseil municipal sur la liste des autorisations d'ouverture dominicale pour l'année 2024.

M. AMBARD.- Merci Madame le Maire, Merci Mme Le Maire, Mesdames et Messieurs, Chers collègues, en effet, c'est une délibération qui revient tous les ans.

Conformément à l'article L3132-26 du Code du Travail, les commerces de détail où le repos hebdomadaire est donné normalement le dimanche, peuvent faire travailler leurs salariés dans la limite de 12 dimanches par an. Cependant, chaque salarié privé de repos dominical perçoit une rémunération au moins égale au double de la rémunération normalement due, pour une durée équivalente, ainsi qu'un repos compensateur équivalent en temps.

La liste des dimanches doit être fixée par branche professionnelle avant le 31 décembre. C'est pour cela que ce soir, il est demandé notre avis. Et vous avez les 10 dimanches, les 10 dates qui s'affichent. Merci.

Mme POUZERGUE.- Merci, j'ai une demande d'intervention de Mme BELLISSEN.

Mme BELLISSEN.- J'interviens au nom de M. BAARSCH qui est absent et vous allez entendre un petit peu la même chose que les années précédentes, parce que notre position n'a pas changé. Chaque année, nous voyons apparaître cette délibération qui nous propose de consommer 7 jours sur 7, quelques semaines par an. N'avons-nous donc rien d'autre à proposer à nos concitoyens que de les envoyer dépenser de l'argent dans les magasins, même le dimanche. Pour mémoire, ce dimanche nous est proposé depuis la nuit des temps comme un jour de repos hebdomadaire. Il a la même valeur que les jours fériés annuels. Ces temps de repos ont été durement gagnés et conservés par des générations de travailleurs qui nous ont précédés. Dans la société éclatée qui est la nôtre, se retrouver en famille, entre amis, une journée par semaine, à faire autre chose que de consommer, nous semble être une idée pas complètement dépassée. Dans une société où la prise de conscience d'une nécessité de sobriété n'est pas encore gagnée, nous aurions mieux à faire que de proposer des magasins ouverts à nos concitoyens.

C'est vrai qu'aujourd'hui, un grand danger guette nos commerçants. Ce danger se nomme Internet, avec des têtes d'affiche terriblement destructrices pour l'emploi, pour les conditions de vie et pour l'environnement. Actuellement, rien ni personne ne peut empêcher la consommation numérique. Ainsi, il vaut peut-être mieux que dans la rue, de temps en temps, le dimanche, les commerces soient ouverts.

Les modes de vie changent. Nous ne voulons pas participer à la faillite des commerces de proximité, bien au contraire. Ces commerces de proximité sont une clé importante de la vie sociale, écologique, que nous proposons. Ils seront d'autant plus importants que la proximité piétonne les

rend indispensables. Cependant, n'oublions pas toutes ces personnes qui nous rendent service en étant présentes, au lieu d'être dans leur famille.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstenons.

Mme POUZERGUE.- Merci Mme BELLISSEN, on voit bien que c'est un sujet délicat, vous avez raison. On parle d'Internet, on peut aussi parler des centres commerciaux qui, de toute façon, seront ouverts aussi ces dimanches-là. Et en effet, si on veut encourager le commerce de proximité, je pense que ces ouvertures dominicales leur permettent aussi de faire face à cette concurrence que l'on peut presque appeler déloyale. Après, on rappelle aussi que ce n'est pas une obligation, ce n'est pas parce que l'on a autorisé ces dimanches-là que tous doivent être ouverts, c'est vraiment à la discrétion du commerçant, qui souvent d'ailleurs est son patron dans son enseigne. Il n'est pas obligé de le faire, mais il a la possibilité de le faire. Et l'on voit bien à travers vos propos que c'est un sujet assez délicat, vous avez tout à fait raison.

Je mets ce rapport aux voix.

Le Conseil adopte cette délibération à la MAJORITÉ.

7 abstentions : Michel BAARSCH - Jean-Charles KOHLHASS - Nadine BADR-VOVELLE - Claire BELISSEN - Benjamin GIRON - Alexandre HEBERT – Joëlle SECHAUD

1 contre : Bertrand MANTELET.

Mme POUZERGUE.- Je vous remercie. M. SOUCHON, vous avez la parole concernant une subvention versée à l'association du club de basket LYONSO.

-000-

21 – Subvention versée à l'association du club de basket LYONSO.

M. SOUCHON.- Merci Madame le Maire, Mesdames, messieurs,

Dans le cadre du développement sportif sur notre territoire, une convention de partenariat avec la Société Anonyme Sportive Professionnelle LYONSO BASKET est mise en place pour la saison sportive 2023-2024, à compter du 15 décembre 2023 jusqu'au 30 juin 2024.

Cette convention a pour l'objet de fixer les modalités du partenariat entre la ville d'Oullins et LYONSO BASKET.

Dans le cadre de cette convention, il est proposé d'accorder au club LYONSO BASKET une subvention de fonctionnement de 10 000 euros pour la saison 2023 / 2024.

Merci d'autoriser Madame le Maire à procéder au versement des subventions.

Mme POUZERGUE.- Merci M. SOUCHON, j'ai une demande d'intervention de M. HEBERT.

M. HEBERT.- Par cette délibération, la Ville d'Oullins s'apprête à verser une subvention de 10 000 € à la société anonyme, sportive, professionnelle, LYONSO, au motif qu'elle participe à la

réalisation de missions d'intérêt général et qu'elle impacte le développement économique local et l'image de la commune. Nous nous abstenons sur cette délibération du fait de l'absence de visibilité sur les engagements du club en faveur de la Ville. En effet, aucun élément ne précise la mission de ce club sportif et sa contribution aux éléments évoqués à l'instant. L'Article 213 du Code du sport impose des contreparties au versement de subventions à ces organismes lucratifs sans que celles-ci ne soient précisées en aucun endroit de cette délibération et de ces pièces jointes.

Voici les questions que suscite cette délibération : Comment allez-vous contrôler la bonne réalisation des contreparties de cette subvention en l'absence d'actions précisées, définies, quantifiées, et donc vérifiables ? Quel est le budget du club ainsi que le montant des subventions accordées par d'autres collectivités territoriales ? Avez-vous adressé cette demande au club ? Et avez-vous obtenu les éléments comptables conditionnant le versement de la subvention précisée à l'Article 7 de la Convention ?

M. SOUCHON.- Nous attendons le vote de cette subvention pour pouvoir se réunir avec LYONSO pour monter un planning de toutes les animations qui vont être possibles sur la ville d'Oullins. On attend le 1^{er} janvier avec la création de la Commune Nouvelle afin de se réunir avec les personnes de Pierre-Bénite et les oullinois.

LYONSO a déjà commencé des animations dans les city-stades de la ville d'Oullins. Pour 2024, comme c'est une année olympique, nous allons faire un projet avec les écoles d'Oullins et avec les basketteurs de LYONSO et ils vont aussi faire des formations dans nos clubs (PLO Basket, FSB-Basket). Voilà pour l'instant.

Puis par rapport aux subventions, on leur donne une subvention de 10 000 euros. La Fédération Française de Basket a fait une étude sur les subventions données par les mairies à tous les clubs en nationale 1 de Basket. La moyenne est de 238 000 euros, et nous, on fait une subvention de 10 000 euros. C'est une subvention mairie et ensuite, il y a les subventions intercommunales, les subventions départementales, ainsi que les subventions régionales. Ici, je parle bien de la subvention mairie.

Mme POUZERGUE.- Pour compléter, les villes de Sainte-Foy-lès-Lyon et de Pierre-Bénite ont passé la même convention que nous de façon à ce que l'on ait des actions communes, en tout cas sur la future commune nouvelle. Et la ville de Sainte-Foy a pris exactement la même convention que nous. D'ailleurs, pour ne rien nous cacher, on a fait un copier-coller avec ce qu'a fait Sainte-Foy. Et puis par rapport aux autres questions que vous nous avez posées, c'est pareil, ce sont des questions dont on n'a pas forcément les réponses là tout de suite, mais on vous les transmettra avec les éléments dont nous disposons.

Enfin, j'indique que Mme PIQUET-GAUTHIER ne prend pas part au vote.

Je mets ce rapport de voix

Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ

6 absentions : Michel BAARSCH - Jean-Charles KOHLHASS - Nadine BADR-VOVELLE - Claire BELISSEN - Benjamin GIRON - Alexandre HEBERT

Madame Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER ne prend pas part au vote

Mme POUZERGUE.- Je vous remercie. M. PIQUET-GAUTHIER, je vous laisse la parole au sujet de l'approbation du contrat local de santé.

-000-

22 – Approbation du Contrat Local de Santé Oullins, Pierre-Bénite, Saint-Genis-Laval.

M. PIQUET-GAUTHIER.- Merci Madame le Maire, Mesdames et Messieurs,

Il y a 18 mois, notre Conseil municipal délibérait sur le lancement du Contrat Local de Santé. Aujourd'hui, cette délibération a pour objet d'approuver ce Contrat Local de Santé signé par différents partenaires que sont : l'ARS, la Préfecture, la Métropole de Lyon, la CPAM, la Fondation ARHM, qui intervient dans le domaine du handicap et de la santé mentale, l'Éducation Nationale et bien sûr les trois collectivités, Saint-Genis-Laval, Pierre-Bénite et Oullins qui se sont associés pour ce contrat.

Pour mémoire, je rappelle que le Contrat Local de Santé est un outil de pilotage et de coordination des politiques contribuant à la santé sur un territoire. Il définit des objectifs, des actions et des ressources dans un but de prévention et de promotion de la santé.

Un travail préparatoire mené par l'Observatoire Régional de Santé entre juin 2022 et mai 2023, sur la base d'un diagnostic qualitatif et quantitatif, a permis d'identifier les principaux besoins du territoire et ses ressources.

Sur la base de cet état des lieux, cinq axes ont pu être identifiés et seront travaillés sur les 5 années à venir. Ces axes ont été préalablement validés par un comité de pilotage en mai 2023 auquel étaient invités les principaux partenaires de ce contrat dont vous avez la liste dans la délibération. Je vais vous faire mention de ces 5 axes qui ont été définis.

Un axe transversal qui sera de développer la coordination, la mise en réseau et l'expertise des acteurs du champ de la santé.

Un axe 1, renforcer l'attractivité du territoire pour développer l'offre de soins et favoriser l'accès aux soins.

Un axe 2, promouvoir la santé mentale positive.

Un axe 3, développer la prévention et promouvoir le bien-vivre en santé.

Et un dernier axe qui sera de promouvoir la santé dans l'ensemble des politiques publiques.

Pour conclure, nous souhaitons qu'avec la signature de ce Contrat Local de Santé soient davantage présentes dans l'élaboration de nos politiques communales. Merci d'approuver cette délibération.

Mme POUZERGUE.- Merci Madame PIQUET-GAUTHIER, j'ai deux demandes d'intervention.

M. MANTELET.- Ce Contrat de Local de Santé est évidemment intéressant, mais comme je m'en étais ouvert lors de la Commission, j'ai été surpris que l'hôpital Henry Gabrielle ne soit pas mentionné au titre des établissements locaux pouvant être mobilisés. Pourtant, deux des trois communes signataires ont voté un vœu par lequel elles affirmaient leur souhait que cet hôpital soit maintenu à Saint-Genis-Laval.

J'ai bien reçu la réponse écrite indiquant à propos de ce CLS que je cite : « il n'a pas vocation à mettre en évidence les stratégies de déploiement des établissements publics de santé sur le territoire, quand bien même cela est et demeure un enjeu fort des villes. »

Je reste insatisfait de cette réponse et redis qu'il y avait là l'occasion de réaffirmer le maintien de cet hôpital en l'intégrant dans un projet intercommunal, au même titre que le centre Benoît Frachon ou d'autres structures mentionnées dans le contrat local de santé. Cela aurait pu être un appui considérable face à la décision des HCL. J'aimerais donc savoir si M. MOROGE et vous-mêmes avez abordé le sujet de l'hôpital Henry Gabrielle avec Mme MILLET et si oui, avec quel résultat.

D'autre part, en Commission, il nous a été dit que les HCL vous ont consulté, ainsi que d'autres maires apparemment, pour avoir votre avis quant au projet de réaménagement du site après l'éventuel déménagement de l'hôpital. Pourriez-vous nous dire quelle a été votre réponse ? Merci.

Mme BELLISSEN.- J'avais préparé une belle intervention et mon ordinateur dysfonctionne alors je vais faire quelque chose de tête.

À priori, on pense beaucoup de bien de ce Contrat Local de Santé, même a posteriori. Mais je voulais souligner le fait qu'il reposait sur un diagnostic, qui a été fait par l'ORS, et ce diagnostic est assez approfondi, il paraît assez complet et nous informe sur l'état de santé des populations localement, les enjeux liés à la santé globale, à la santé mentale, à la santé addictive. Il fait le point sur les offres de soins, sur les problématiques liées au handicap et sur les efforts à faire sur le sujet de la prévention. Donc on ne peut qu'approuver le travail effectué sur ce diagnostic, et sur le travail qui a suivi pour créer et développer les différents axes, dont un transversal, qui développe donc la coordination entre les collectivités publiques, les professionnels, mais aussi des associations et des usagers.

Concernant les axes stratégiques, qui sont au nombre de 5, c'est beaucoup, et les fiches d'action qui sont au nombre de 14, c'est beaucoup aussi, je donnerai les questions suivantes : toutes les actions étant portées par les villes pratiquement, est-ce que sur les 5 ans à venir, les villes seront en capacité d'assumer tous ces engagements ? Est-ce qu'il va y avoir du personnel dédié pour assumer tous ces engagements ? Est-ce qu'il y aura un budget dédié au suivi de ce contrat ? Et plus particulièrement au niveau de l'Axe 1 puisqu'il s'agit de renforcer l'attractivité du territoire pour développer l'offre de soins. Par rapport à la fiche d'action 3, faciliter le parcours de soins des personnes vulnérables, est-ce que tous les publics vulnérables seront concernés, y compris ceux qui ne sont pas en règle avec les formalités administratives, autrement dit, des personnes étrangères en situation irrégulière, est-ce qu'elles seront aussi concernées par cette approche ? Bien que la future loi Darmanin les en empêche, parce qu'il faut souligner que si elles ne sont plus prises en charge au niveau de leur santé, leurs pathologies vont se développer, vont s'aggraver et peut-être devenir contaminatrices. Et particulièrement au niveau de l'Action 3, fiche action 2, j'aurais une petite remarque à faire au niveau des partenaires, de nombreuses associations sont partenaires de l'action, on aurait

peut-être pu ajouter les Restos du Cœur, le Secours Populaire et même la SEDA, afin que tous les publics soient concernés.

Voilà, à part ces quelques remarques, on ne peut qu'approuver ce Contrat de Santé Locale.

Mme POUZERGUE.- Mme PIQUET-GAUTHIER, si vous voulez apporter quelques éléments de réponse.

Mme PIQUET-GAUTHIER.- J'ai dû omettre de vous dire que la mise en œuvre de ce contrat local sera coordonnée par une coordinatrice, dont le poste a été conjointement financé par les trois communes et par l'ARS. Donc oui, nous allons tout mettre en œuvre pour mener à bien ces 14 fiches actions. C'est la principale réponse que je peux vous apporter. Le contrat local, je l'ai ici, il fait plus de 60 pages, donc il faut peut-être bien se plonger dedans pour avoir les autres réponses.

Mme POUZERGUE.- Puis, pour répondre à M. MANTELET, non, avec M. MOROGE, pour l'instant, nous n'avons pas abordé le sujet d'Henry Gabrielle, je vous le concède. On rappelle que c'est effectivement sur le territoire de Saint-Genis-Laval. Les HCL sont signataires. Donc dans les HCL, il y a Lyon-Sud et Henry Gabrielle, mais ce n'est pas forcément décrit, de même que Lyon-Sud n'est pas cité dans le contrat local de santé, donc je pense que c'est vraiment un tout. Les HCL sont bien signataires, alors sans doute que la question d'Henry Gabrielle pourra peut-être se poser, même si je ne pense pas que cela relève du contrat local de santé qui est quand même très porté par les communes, et l'on voit bien aujourd'hui que les communes ont malheureusement assez peu de pouvoir quant au devenir de cet hôpital sur notre territoire.

Et puis pour compléter par rapport à votre question, Mme BELLISSEN, effectivement dans le contrat local de santé, on voit bien qu'il est écrit qu'il s'adresse à tous les publics. Et je pense que le personnel médical ne fait pas forcément la différence entre les publics et notamment ceux que vous évoquez. Après, par rapport aux différents partenaires qui sont aujourd'hui autour du contrat local de santé, je crois qu'il y en a déjà un certain nombre, c'est déjà des dispositifs qui sont quand même conséquents, qui demandent sans doute de s'améliorer au fur et à mesure. Et si des partenaires se trouvent intéressés et concernés par ces sujets, bien évidemment qu'ils pourront rentrer dans ce dispositif.

Mme BELLISSEN.- Merci pour votre réponse. J'ajouterai que ces questions m'intéressent bien sûr, c'était ma profession, alors je trouve dommage que l'on ne puisse pas participer à ce genre de travail. C'est dommage. Et j'ai proposé à Mme PIQUET-GAUTHIER lors de la Commission d'intégrer l'équipe et je maintiens cela.

Mme POUZERGUE.- Je crois que Mme PIQUET-GAUTHIER vous a déjà apporté une réponse.

M. MANTELET.- Par rapport à l'avenir du site, il semblerait que les HCL consultent pour avoir l'avis des collectivités. Est-ce qu'ils vous ont contacté pour vous demander votre opinion ?

Mme POUZERGUE.- Non, pas dernièrement. Officiellement, on n'a pas du tout été saisi de la

question. Peut-être que cela viendra, mais pour l'instant, on n'a pas du tout été saisis officiellement.

Je mets ce rapport aux voix

Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ.

Mme POUZERGUE.- Je vous remercie pour cette unanimité qui souligne aussi ce travail conséquent à la fois de Mme Piquet-Gauthier, de ses collègues des deux communes voisines et puis des services, et notamment notre coordinatrice santé dont je vous charge de lui transmettre nos remerciements.

Je donne la parole à Mme BELLABAS pour notre dernière délibération.

-000-

23 – Demande de soutien exceptionnel pour la refonte de la Convention Locale d'Application du contrat de Ville.

M. BELLABAS.- Merci Madame le Maire, Chers collègues, Mesdames, Messieurs, cette délibération proposée au vote concerne les communes d'Oullins et Pierre-Bénite.

Prorogé jusqu'au 31 décembre 2023, le Contrat de Ville fait l'objet d'une réécriture pour l'année 2024. Conjointement, le Contrat de Ville métropolitain est décliné localement à travers des conventions locales d'application élaborées et mises en œuvre à l'échelle des communes.

Cette réécriture nécessite des besoins d'ingénierie supplémentaire pour les équipes de projet en termes d'évaluation, de concertation habitante, afin de définir les prochaines priorités des engagements partenaires.

À ce titre, la Métropole de Lyon participe aux moyens supplémentaires nécessaires à cette évaluation et au renouvellement des Conventions Locales d'Application.

Le montant global des frais d'ingénierie complémentaires est fixé à hauteur de 15 000 euros.

-Madame BADR-VOVELLE Nadine quitte la séance à 20h53-

Mme SECHAUD.- Lors du conseil de la métropole lundi et mardi derniers a été votée une délibération concernant le contrat de ville métropolitain pour Oullins, mais aussi pour 20 autres communes de la Métropole, et le financement de l'ingénierie nécessaire à la politique de la ville. Et elle nous est donc présentée ce soir au conseil municipal.

Le précédent contrat de ville datait de 2015. La signature d'un nouveau contrat a été maintes fois reportée malgré l'urgence de la situation que j'aimerais rappeler ici. Un taux élevé des bénéficiaires du RSA se trouve dans les quartiers en politique de la ville, 43% exactement, contre 21% dans la Métropole en général. Et ayons à l'esprit que cette précarité affecte les enfants, puisque plus d'un enfant sur quatre vit dans un foyer percevant le RSA. Les travailleurs pauvres aussi sont deux fois plus nombreux dans les quartiers en politique de la ville que dans

le reste de l'agglomération. Le nombre de jeunes au chômage double dans les quartiers en politique de la ville. La précarité y est installée, 45% des foyers au RSA le sont depuis plus de 4 ans, voire plus de 50% dans certains quartiers, alors que le taux atteint 39% dans la Métropole.

Plus que tous autres habitants, ceux des quartiers en politique de la ville subissent la crise économique. La liste des maux est longue pour eux : précarité énergétique, précarité alimentaire, précarité numérique, crise du logement social, problèmes de santé, accès aux soins loin d'être une évidence, disparition des services publics et les femmes sont les premières victimes. Et l'on peut compléter ce triste tableau par la rupture scolaire de nombreux collégiens, le trafic de drogue auquel les quartiers en politique de la ville sont exposés par des bandes extérieures, et les squats qui se nichent aussi dans ces quartiers.

Nous pouvons être inquiets de la réponse et de la vision de la politique de la ville portée par l'État. Pourquoi notre inquiétude ? Tout simplement parce que la politique de la ville ne représente qu'1% du budget national pour 5,4 millions d'habitants concernés, soit 8% de la population nationale. Un budget 2024 de l'État en régression ramené à la hauteur de 2019 alors que l'inflation et la baisse du pouvoir d'achat victimisent les habitants des quartiers en politique de la ville plus que les autres ailleurs, baisse budgétaire de l'État qui se double d'ailleurs d'une baisse du budget territoire zéro chômeur.

Depuis 2020, la Métropole de Lyon a pris toute sa part dans ses politiques. Elle a augmenté son financement de plus de 37%. Le budget de la Métropole de Lyon était de 3,9 millions d'euros en 2020, il est passé à 5,3 millions d'euros en 2023. Elle a accordé un soutien supplémentaire aux besoins d'ingénierie, a augmenté l'enveloppe des actions sociales et urbaines de proximité, a reconduit et renforcé les quartiers d'été, propose aujourd'hui un plan d'urgence pour le logement, accompagne des actions auprès des collégiens et des familles pour endiguer la fracture numérique.

Le nouveau contrat de ville doit donc être audacieux à la hauteur des besoins et les moyens financiers adaptés aux spécificités de chaque territoire, car de nombreuses alertes clignotent. Alerte sur le nécessaire financement du service public et sur la nécessaire mobilisation plus encore que précédemment du droit commun. En effet, mobiliser le droit commun, le rendre visible, lisible, constitue la première mesure de la politique de la ville à prendre. Alerte sur la question du logement social, la Métropole de Lyon - en concertation avec les communes volontaires - s'emploie à en construire. Malheureusement, il reste des communes carencées dans notre Métropole, toutes communes gérées par la droite refusant de se mettre en règle avec la loi SRU et qui, en ne signant pas les permis de construire, ne prennent pas leur part dans la solidarité nationale. Alerte sur les enjeux du handicap, de la santé publique, qui voit la fermeture des structures hospitalières et les urgences, la lutte aussi contre les moustiques, les rats. Alerte sur le besoin de présence humaine. Alerte sur l'emploi des jeunes, l'accès au droit des plus pauvres. Alerte sur la fracture numérique. Alerte sur le cadre de vie, de qualité, de l'environnement, de la propreté, de la proximité, de la tranquillité aussi, car n'oublions pas que les familles populaires des quartiers en politique de la ville ont été les premières victimes des émeutes et qu'elles subissent aussi la clientèle des trafics de drogue qui viennent de partout. Alerte sur le renforcement des services publics et des structures intermédiaires comme les centres sociaux qui favorisent le pouvoir d'agir.

Le président de la Métropole a rappelé, mardi, en Conseil, les deux piliers fondamentaux qui doivent structurer la politique de la Ville : égalité par-dessus tout, plus la présence humaine. Alors j'espère que ces piliers seront considérés, à Oullins aussi, comme les enjeux de la

refondation de la Convention locale d'application de ce contrat de ville. Et je voterai pour cette délibération.

Mme POUZERGUE.- Merci Mme SECHAUD. Mme BELLABAS, peut-être quelques mots, même si l'on peut partager un certain nombre de constats.

Mme BELLABAS.- Effectivement, je ne vais pas revenir sur ce que vous avez dressé au niveau national, mais je vais quand même dire certaines choses en ne parlant que d'Oullins si vous me le permettez. Effectivement, l'État a ses compétences et la Métropole a également ses compétences. Depuis tout à l'heure, j'entends que l'on fragilise les associations, que l'on manque de personnel face à un public parce que ce sont des personnes qui ont besoin de plus d'attention.

Je vais quand même vous rappeler que lorsque la nouvelle gouvernance est arrivée, vous avez quand même eu une logique comptable dans le cadre de la GSUP, qui était de 1 euro par personne sur les QVA, 3 euros pour les QPV, en occultant l'ingénierie. Et là, vous nous parlez d'égalité de présence humaine.

Je reprends également le propos de M. KOHLHAAS tout à l'heure sur la ZAC qui est un projet important et sur la maison du projet, sauf erreur de ma part, le cofinancement a été arrêté brutalement par la Métropole et nous avons quand même gardé l'assistante pour pouvoir accueillir du public.

Et vous avez raison, au sein des politiques de droite, on s'occupe de toutes ces personnes. Et je vous remercie, Madame le Maire, de nous rappeler en tant qu'élus que l'on ne fait pas des actions pour un électorat. Aujourd'hui, en tant qu'élue à la politique de la ville, je m'occupe des personnes qui en ont vraiment besoin, parce que connaître les quartiers populaires ce n'est pas prétendre habiter au Golf, ce n'est pas prétendre avoir travaillé à la Saulaie ou de passer sur la via Rhôna en vélo. Je ne vous ai jamais vue dans les actions depuis trois ans et vous vous permettez de dire que l'on n'est pas là.

Je vous rappelle que sur les quartiers d'été, nous avons négocié depuis le départ d'être dans le Golf, les habitants du Golf nous en sont très reconnaissants. Alors je trouve que votre discours est déplacé en visant à dire que l'on n'est pas présent. En tant qu'élus d'opposition, vous nous avez réduits drastiquement, vous nous avez réduits dans des proportions qui sont énormes, et vous nous parlez d'humanité, de fraternité, alors que vous avez une logique comptable. Donc, s'il vous plaît, la Maison du Projet est ouverte à tous. Déjà, rendez-vous à la Maison du Projet pour voir ce que c'est et arrêtez de dire que la Métropole a fait. En attendant, la ville d'Oullins travaille de manière coordonnée et coopérative à la fois avec l'État et la Métropole, parce que l'on pense à ces personnes et que l'on n'est pas dans des perspectives d'électorat comme vous l'êtes déjà.

Mme SECHAUD.- Ce sont des élucubrations. On a parlé de présence humaine en général, on n'a jamais dit que la ville d'Oullins était absente.

Mme POUZERGUE.- Je n'ai pas forcément grand-chose à rajouter. On se bat aussi et pour le coup, Mme BELLABAS se bat aussi avec l'État, notamment par rapport aux besoins de nos quartiers en politique de la ville. On est assez inquiet malgré tout de ces baisses annoncées, parce que l'on sait qu'à budget égal, si l'on augmente notamment la géographie - et l'on voit bien que ce sera le cas - cela signifiera moins d'argent par quartier, forcément. Donc l'objectif est de conserver nos budgets, au moins sur la part État, même si l'on sait qu'un certain nombre

de choses peuvent peut-être passer en droits communs. Et là aussi, je salue le travail des équipes et de Mme BELLABAS sur ce sujet, parce que l'on répond à un nombre d'appels à projets pour aller chercher de l'argent ailleurs que ce qui est fléché pour la politique de la ville, puisque l'on peut reconnaître que cela se réduit à peu de chagrin. On sait que malheureusement nos quartiers en veille active ne le seront plus, sans doute, dans le prochain contrat de ville. On sait aussi, même si ce n'est pas notifié officiellement, que la ville de la Mulatière, en revanche, a obtenu le fait d'avoir une déclaration quartier politique de la ville qui regroupera le quartier de la Cadière pour que cela fasse un nombre d'habitants nécessaire. Donc cela apportera aussi un certain nombre de fruits, notamment par rapport au bailleur qui aura un certain nombre d'obligations dans ce quartier. Mais on sait que malheureusement le bailleur du quartier de la Cadière est parfois défaillant, voire même souvent défaillant par rapport à ses résidents. Donc cela ne peut être que profitable pour les habitants, à condition qu'il y ait un certain nombre de moyens qui se dégagent, et pas au détriment de quartiers politiques de la ville déjà classés aujourd'hui. Donc, nous sommes très vigilants par rapport à cela. Et de toute façon, là où je vous rejoins, Mme SECHAUD, c'est que les budgets, par rapport à ces dernières années, sont en constante baisse. Peut-être faut-il travailler autrement. Enfin, aujourd'hui, on ne nous propose pas grand-chose d'autre et l'on voit bien que tous nos préfets en charge de ces dossiers-là se battent comme des acharnés pour essayer de conserver leur budget. Aujourd'hui, on peut quand même aussi rendre hommage à Mme PHILIBERT qui est en charge de ce dossier. On ne sait pas encore pour combien de temps, mais en tout cas, elle est extrêmement active pour défendre des quartiers, et quand on dit les quartiers, c'est évidemment les habitants de ces quartiers. Et l'on est à ses côtés et aux côtés de nos habitants pour essayer d'obtenir toujours plus de moyens supplémentaires afin d'essayer d'enrayer cette spirale de la pauvreté et de tout ce que vous avez en effet décrit.

M. KOHLHAAS.- Je voudrais, sans polémiquer, m'associer complètement à tout ce que vous venez de dire, Madame le Maire, et quand même exprimer un petit peu de surprise. C'est vrai que nous plaignons collectivement les collectivités locales des désengagements, en premier lieu, d'ailleurs, sur ce secteur de la politique de la ville, de la Région, depuis un certain nombre d'années, puis de l'État. À aucun moment, la Métropole de Lyon n'a remis en question les actions des communes en général. En tout cas, pour avoir récemment parlé avec Renaud PAYRE, le travail de Mme BELLABAS a été cité.

J'avoue être un peu surpris des attaques. Je pense que l'on peut avoir des désaccords sur certaines actions et sur le financement de certaines actions, mais en aucun cas sur les grands objectifs de cette politique de la ville. Et je partage aussi vos remarques sur Mme la sous-préfète.

Mme POUZERGUE.- Si, on a eu un grand désengagement concernant nos collaborateurs, puisque le poste d'assistante a été complètement sorti de ses financements, et c'est bien la ville qui a pris à sa charge ce poste, alors que par ailleurs on a financé plus que ce qui n'était prévu pour la Maison du Projet au départ. Mais je suis d'accord avec vous, on ne va pas polémiquer là-dessus. De toute façon, chacun doit aussi prendre sa part dans ses projets.

Je mets donc ce rapport aux voix.

Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ.

Nous avons maintenant à voir ensemble un vœu qui est porté par notre majorité, dont le titre est le soutien à la proposition de loi visant à transformer la Métropole de Lyon en collectivité à statut particulier au sens de l'article 72 de la Constitution, en Établissement Public de Coopération Intercommunale, autrement dit un EPCI, à fiscalité propre à statut particulier.

-000-

Vœu des élus du groupe « 100% Oullins » : Soutien à la proposition de loi visant à transformer la Métropole de Lyon, collectivité à statut particulier au sens de l'Article 72 de la Constitution, en Établissement de Coopération Intercommunale à fiscalité propre à statut particulier.

Mme POUZERGUE.- Vous savez, la Métropole de Lyon a été créée par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et l'affirmation des métropoles, autrement dit la loi MAPTAM dont on a souvent parlé, du 27 janvier 2014.

Depuis le 1er janvier 2015, la Métropole de Lyon est une collectivité territoriale à statut particulier, mais j'y reviendrai. Les conseillers métropolitains aujourd'hui sont au nombre de 150, ils sont élus depuis 2020 au suffrage universel direct, dans le cadre de 14 circonscriptions électorales qui sont donc fixées par la loi. Malheureusement, la conséquence immédiate a été de retirer la représentation de toutes les communes, comme c'était le cas précédemment au sein du Conseil de la Métropole puisqu'aujourd'hui, seuls 22 maires sur 59 siègent à la Métropole, et 14 communes n'ont aucun représentant. Si l'on prend l'exemple de notre CTM, sur 9 communes, je suis le seul maire qui siège à la Métropole. On peut dire que les communes ont dès lors perdu un certain nombre de pouvoirs de décision sur les politiques de la Métropole qui s'appliquent sur leur territoire et qui emportent donc des conséquences sur l'action communale, mais là aussi nous aurons sans doute l'occasion d'y revenir.

Rappelons aussi que ce statut dérogatoire est unique en France et qu'il est refusé par tous les autres regroupements intercommunaux dans le reste du pays. Et d'ailleurs, le législateur a renoncé à imposer ce statut aux autres intercommunalités.

Aujourd'hui, vous le savez, on a beaucoup parlé de l'affront des maires puisque 44 maires sur 59 ont exprimé depuis maintenant de nombreux mois leur inquiétude par rapport à cette manière de fonctionner, et surtout sur le fait qu'ils ne soient pas représentés à la Métropole. Il est donc apparu assez vite qu'une seule évolution législative pourrait donc permettre de modifier les statuts de la Métropole.

Pour cela, un collectif des maires et des communes a élaboré, avec l'aide d'un certain nombre de parlementaires engagés dans la défense et la pérennité des communes, une proposition de loi qui propose de modifier l'élection des représentants au Conseil de la Métropole, en proposant aussi le retour au statut d'Établissement Public de Coopération Intercommunale, comme c'était le cas précédemment, en fixant une date de mise en œuvre assez rapide de cette transformation.

En revanche, on indique également que la volonté n'est pas de revoir une renaissance du département du Rhône sur le territoire de la Métropole de Lyon pour ne pas ravoier cet empilement, ou ce millefeuille administratif, et qu'aucune incidence sur le découpage

territorial de la Métropole de Lyon ni sur ses compétences issues de la loi de MAPTAM ne serait revue.

Cette loi permettrait de rétablir la représentation des communes membres de la Métropole au sein du Conseil. Ainsi, je vous propose, à travers ce vœu, de demander la modification des statuts de la Métropole de Lyon, et plus particulièrement le système électoral, afin de rétablir la représentation de toutes les communes au sein du Conseil, d'apporter un soutien au texte de la proposition de loi proposée qui vise à transformer la Métropole de Lyon, collectivité à statut particulier, en Établissement Public de Coopération intercommunale, et de solliciter les parlementaires pour qu'ils apportent leur soutien aux communes en cosignant la proposition de loi et de demander son inscription à l'ordre du jour des deux assemblées législatives. Je suppose qu'il y a des réactions à ce vœu et je vous donne bien évidemment la parole.

M. KOHLHAAS.- Merci, Madame la Maire, pour vous dire que nous trouvons ce vœu paradoxal et surprenant.

Paradoxal, d'abord, parce que cette Métropole de Lyon, vous l'avez rappelé, est une collectivité à statut particulier, statut unique en France, pour ne pas dire le projet ultime d'un homme que nous connaissons tous et à qui vous avez rendu hommage en début de conseil municipal, je veux citer Gérard COLLOMB. Comme vous l'avez rappelé, au moment des débats de la construction de la loi MAPTAM, nous n'étions pas très nombreux à nous inquiéter de la gouvernance de cette Métropole. À l'époque, nous n'étions pas très nombreux à remettre en question cela et à nous inquiéter de cette gouvernance, et les élus républicains, qui aujourd'hui portent ce vœu un peu partout, étaient plutôt en soutien à la création de cette Métropole.

Surprenant, parce que le vœu que vous nous présentez ici se base sur un rapport d'une mission sénatoriale parue en 2022, mission sénatoriale qui était pilotée par quelqu'un que nous connaissons un petit peu à Oullins, puisqu'il s'appelle François-Noël BUFFET. Or, les conclusions de la mission du Sénat sur laquelle se base ce vœu sont bien plus nuancées que ce que laisse penser le vœu. Je vous lis un extrait de ce rapport :

« Dotée de compétences élargies et de moyens techniques et financiers importants, la Métropole de Lyon est une collectivité territoriale qui dispose d'une forte capacité d'actions, d'un véritable pouvoir de faire. Pour les membres de la mission, il serait dès lors particulièrement paradoxal, alors même que la Commission des lois du Sénat déplore avec constance la réduction tendancielle des marges de manœuvre, notamment financière, des collectivités territoriales, de se prononcer favorablement au démantèlement d'une collectivité territoriale disposant de tels atouts. Il est en effet primordial de ne pas amoindrir dans la détermination de l'organisation territoriale de ce territoire l'efficacité de l'action publique locale. Or, une telle réforme en présenterait manifestement le risque. La Métropole de Lyon, dans son esprit, constitue une indéniable chance pour son territoire qu'une réforme institutionnelle d'ampleur risquerait de dégrader. En revenant à une simple PCI, on casse de facto cette incroyable chance pour notre territoire. »

Enfin, dernier point, vous avez dit que la Métropole, au-delà d'être ce qu'elle est, est aussi Conseil départemental pour son territoire. Je ne crois pas que dans tous les autres départements de France, il soit prévu de demander à ce que chaque commune soit représentée et siège au conseil départemental, bien évidemment.

Pour toutes ces raisons, dans ce vœu que nous considérons un peu politicien, puisque pas tout à fait en lien avec le rapport de la mission sénatoriale, nous voterons contre ce vœu, bien évidemment.

Mme SECHAUD.- Je vais aller dans le sens de M. KOHLHAAS parce qu'effectivement, il y a la commission des lois, que préside M. BUFFET, qui a constitué une mission d'information chargée d'évaluer la Métropole - c'était l'année dernière - puisque la Métropole est une collectivité territoriale à statut particulier. Et donc, tous les groupes politiques ont été auditionnés et la mission au terme de ses travaux a jugé contrasté le bilan de la création de cette collectivité. En revanche, elle a, malgré ce bilan, exclu tout retour à un statut intercommunal. Elle a d'ailleurs formulé dix propositions destinées à corriger la gouvernance qui s'avérait sans doute trop verticale. Donc elle a fait dix propositions destinées à corriger la gouvernance. Je ne vais pas tout vous lire, mais vous pouvez lire ce bilan. Elle a également affirmé que le retour à un EPCI ne résoudrait pas les difficultés du couple Métropole / Communes. Il est dit aussi qu'un retour en arrière n'offrirait pas aux communes les bénéfices escomptés, qu'une réforme n'est pas possible ni souhaitable.

N'étant pas de votre majorité, nous nous étonnons de ce vœu dont on sait qu'il a essaimé dans toutes les communes qui sont dirigées par la droite. C'est trop politicien pour pouvoir y accorder de l'importance, ou du crédit en tout cas.

M. MANTELET.- Je vais faire très court pour ne pas reprendre les arguments institutionnels qui viennent d'être développés. Je vais seulement réaffirmer ce que j'avais déjà dit ici, c'est qu'à l'époque de cette fameuse loi MAPTAM, les communistes s'étaient déjà inquiétés des risques que représentait cette Métropole et de la perte de pouvoir des communes. Et c'est en 2013 que l'on a fait remonter toutes ces inquiétudes, qu'il y a eu un contre-projet proposé, mais on n'a pas été écouté à l'époque. Je le dis, on était seul. À part quelques organisations, notamment le GRAM qui nous a rejoints, on était seul à dire « attention, on est en train de créer un monstre institutionnel qui va faire disparaître les communes ».

Malgré toutes les alertes que l'on a pu faire et moi-même, ici, dans ce Conseil municipal, c'est passé en 2015, sans que personne ne s'en rende compte. Récemment encore, dans le cadre de mon travail, j'ai appris à des personnes que nous étions dans la Métropole du Grand Lyon, en expliquant ce que c'était, que l'on n'était plus dans le département du Rhône. Encore beaucoup de personnes ne savent pas ce qu'est cette Métropole parce que tout cela a été fait de manière assez discrète.

À l'époque, la droite a porté cette loi, sans doute parce qu'elle s'imaginait qu'aux élections de 2020, il y avait une bonne opportunité de remporter la Métropole, mais cela n'a pas été le cas. À la suite des dernières élections, le groupe communiste a à nouveau proposé dans le pacte métropolitain pour qu'il y ait une part plus importante relative aux décisions des communes, notamment avec la possibilité pour les conseils municipaux d'avoir une sorte de droit de veto concernant les décisions métropolitaines qui les concerneraient. Là aussi, nous avons été les seuls à la porter.

Aujourd'hui, voir arriver ce vœu, après des années de bataille entre les communes et la Métropole pour des raisons politiciennes, c'est vrai que c'est un petit peu étrange. Donc, sur le fond, que l'on revienne à quelque chose d'intercommunal, c'est le projet que nous portons, mais sur la forme de l'amener comme cela, et après avoir autant caché la poussière sous le tapis, non. Merci.

Mme POUZERGUE.- C'est dommage que vous ne ralliiez pas si sur le fond vous êtes d'accord, mais c'est votre choix, je l'entends.

Je voudrais quand même préciser au Conseil que ce n'est pas une élucubration d'un certain nombre de maires puisque sur les 59 communes, 43 conseils municipaux ont déjà adopté ce vœu. Ce ne sont pas, comme vous le dites, que des communes de droite. Il y a aussi un certain nombre de communes, soit avec des maires qui n'ont pas d'étiquette, soit plutôt centristes, donc ce n'est pas une question de droite comme vous l'entendez. Et puis c'est effectivement suite à ce rapport parlementaire qui a été fortement contesté, notamment par l'ensemble des maires qui sont aujourd'hui signataires, puisque ce rapport qui a été rapporté, en particulier par M. BUFFET, mais pas seulement, est extrêmement contesté par une très grande majorité de mes collègues maires de la Métropole. Et d'ailleurs, le projet de loi n'est pas porté par lui, vous le savez très bien, parce que c'est le sénateur BLANC qui se propose de le porter au Sénat et de faire en sorte pour qu'il y ait un œil plutôt attentif sur cette demande au niveau gouvernemental. Est-ce que ce projet aboutira ou pas ? Peu importe. Ce qui est sûr, c'est qu'aujourd'hui on voit bien que le poids des communes ne pèse pas suffisamment par rapport aux décisions qui sont prises par la Métropole. Et c'est vraiment tout l'objet de ce vœu aujourd'hui, mais j'entends que vous ne puissiez pas partager notre avis.

Je mets ce vœu aux voix.

Le Conseil adopte ce vœu à la MAJORITÉ.

8 contre : Michel BAARSCH - Jean-Charles KOHLHASS - Nadine BADR-VOVELLE - Claire BELISSEN - Benjamin GIRON - Alexandre HEBERT - Bertrand MANTELET - Joëlle SECHAUD.

Madame Solange MARTELLACCI ne prend pas part au vote.

-000-

Mme POUZERGUE.- Nous avons désormais deux questions orales, je vous laisse la parole.

Mme BELLISSEN.- La question de notre groupe concerne le projet de piétonnisation des abords des écoles dont l'importance semblait avoir été actée par le vœu voté en Conseil municipal le 6 février 2021, il y a à peu près trois ans. Quelle est l'avancée de ce projet ? Il nous avait été annoncé que les tests de piétonnisation étaient prévus au plus tard, à la fin du premier trimestre 2022. Sauf erreur, rien n'a été mis en place dans les trois écoles sélectionnées. Pourtant, sécuriser et apaiser les arrivées et sorties des écoles nous paraissent toujours aussi pertinent. Est-ce qu'il est toujours à l'ordre du jour d'entreprendre la piétonnisation ?

Mme DAUVERGNE.- Effectivement, c'est un sujet qui est toujours très présent, que nous portons et auquel nous réfléchissons encore. Et je dois même vous dire que l'on y était presque arrivé cet été sur une école, et je suis très déçue. Je ne décolérais pas, mais j'ai un peu décoléré, mais je suis très déçue que ce projet ait échoué. Donc on a regardé, il y avait effectivement plusieurs écoles et lorsque la piétonnisation n'est pas possible, on étudie aussi la sécurisation des abords des écoles, de façon à ce que les enfants puissent aller à l'école en toute sécurité.

Il y avait les écoles Fleury Marceau, Jean-Macé, pour lesquelles on pensait que c'était assez facile, mais la problématique était la police nationale qui nous a tout de suite dit que ce n'était pas possible parce que la rue Fleury Marceau, lorsque la grande rue est encombrée le matin et qu'ils ont besoin d'intervenir rapidement, cela leur sert de voie de délestage pour couper. Donc ce n'était pas possible sur ces écoles-là.

Au niveau de la glacière, la piétonnisation n'était pas possible. Par contre, nous avons fait un grand travail, en partenariat avec la Métropole, pour apaiser la circulation devant l'école. Par rapport à la réalisation qui a été faite, les parents sont très contents et les riverains également parce que non seulement cela apaise, mais cela permet aussi à tous les modes de déplacement de cohabiter sur ce temps-là, au niveau d'école et en journée.

Ensuite, l'école qui nous semblait peut-être la plus facile à mettre en sécurité, c'était Jules Ferry. C'est le fameux projet pour lequel je suis très déçue et pour lequel je ne décolère pas, parce que le projet de sécurisation de la place Jordery a été mis en difficulté par une poignée de parents d'élèves et seulement quelques jours avant sa mise en œuvre, avant que les travaux ne commencent. C'est un travail qui avait été réfléchi avec les parents et on l'a étudié très en profondeur avec la Métropole. Les travaux devaient commencer en juillet et l'on a deux parents d'élèves qui ont fait capoter cela. Il y avait des raisons peut-être au niveau du passage piéton, je ne vais pas revenir dans le détail. Il faut savoir qu'il y a une venelle, un passage qui est juste en bas du portail principal, et l'idée était de sécuriser pour que les enfants ne puissent plus accéder au pseudo parking qui est en contrebas de la cour d'école. L'un des parents n'était pas d'accord avec le projet parce qu'il ne pourrait plus venir déposer son enfant devant le portail avec son vélo cargo alors que la Métropole a installé des arceaux à vélo dix mètres plus loin, et l'autre parent c'est parce que cela coupait l'esplanade qui accède au petit parking et cela l'aurait empêché de discuter avec son ami le matin devant le portail. Il y avait aussi d'autres raisons, enfin. Donc, ils ont fait appel à M. BAGNON, le vice-président, qui est venu sur place, qui a unilatéralement arrêté les travaux et qui nous a dit qu'il réfléchissait à une autre solution. Depuis, on a relancé plusieurs fois la Métropole pour savoir s'il y avait une contre-proposition, mais nous n'avons plus de réponse depuis fin juin.

Et puis, en ce qui concerne l'autre école qui a une forte demande au niveau de la sécurisation des enfants, c'est l'école Jean de La Fontaine. Ici aussi, on a une forte inquiétude. Il y avait un projet en concertation avec la Métropole et il avait d'ailleurs été validé par la Ville, sauf qu'aujourd'hui ce projet est remis en cause du fait du projet de mise en sens unique de la Grande Rue, puisque tout est stoppé par ce projet dans la mesure où il y aura un report de circulation sur l'école Jean de La Fontaine, puisque le report de circulation passera par la rue de la Sarrazine, la rue Pasteur, la rue Narcisse Bertholey. Donc à ce jour, c'est un projet et l'on ne peut pas prévoir de piétonnisation ou de sécurisation, tant que l'on ne sait pas ce qui va se passer sur ce secteur.

Enfin, on continue quand même nos réflexions et l'on espère qu'une solution arrivera prochainement pour la sécurité de nos enfants.

M. PROTON.- Je ne reviendrai pas sur les deux écoles Fleury Marceau et Jean Macé, mais en attendant nous ne sommes pas inactifs. Nous avons une dizaine d'agents de proximité aux abords des écoles pour sécuriser les élèves et les parents. Il nous manque encore quelques agents de proximité parce que c'est difficile d'en trouver. Il nous en manque deux à l'heure d'aujourd'hui, sachant qu'il faut faire 4 vacations par jour, 4 vacations d'une demi-heure, c'est très difficile étant donné qu'ils doivent habiter à proximité pour ne pas passer plus de temps dans les trajets que devant les écoles.

Donc je lance un appel à candidatures. Si vous avez des candidats, n'hésitez pas à nous les envoyer et on les recevra avec les égards dus à leur rang. Il n'y a pas de problème.

M. HEBERT.- Je n'ai pas vraiment compris ce qui s'était passé à Jules Ferry. Serait-il possible de nous adresser les éléments par écrit ultérieurement ?

Mme POUZERGUE.- Je vous propose d'appeler M. BAGNON, peut-être qu'il vous en dira plus que nous. On va arrêter de perdre du temps sur ce dossier sur lequel on a déjà perdu énormément de temps. M. MANTELET, je vous laisse la parole pour votre question.

M. MANTELET.- Le 28 novembre dernier, des inscriptions à caractère raciste et islamophobe étaient découvertes sur certains murs de notre Ville. Ces inscriptions faisaient un raccourci honteux entre un dramatique fait divers qui avait eu lieu quelques jours plus tôt à Romans-sur-Isère et nos concitoyens de confession musulmane. Le 5 décembre, ce sont des autocollants et affiches de l'extrême droite qui étaient collés sur des panneaux de la section PCF d'Oullins et notamment sur celui rendant hommage aux communistes morts ou déportés pour avoir résisté à l'occupant nazi. Ces placards comportaient eux aussi des slogans racistes, xénophobes et islamophobes.

Cela n'est malheureusement pas nouveau à Oullins puisqu'en 2019 ce sont déjà des graffitis néonazis qui avaient été découverts sur la maison des syndicats, juste en face du square de la Résistance.

Il est indéniable que depuis quelques années, une parole s'est libérée dans notre pays, une parole qui vise à la fracturation de notre société en divisant les françaises et les français en raison de leur origine, de leur culture, de leur religion. Une parole qui remet aussi en cause les droits de l'homme en voulant sélectionner les êtres humains qui auraient le droit de venir dans notre pays, sans prise en compte de la situation de détresse les poussant à quitter le leur. Cependant, si cette parole s'est libérée, c'est d'abord parce qu'une partie de la classe politique a, en quelque sorte, montré la voie. En effet, depuis 15 à 20 ans maintenant, on entend des responsables politiques de différents horizons, et j'insiste là-dessus, de différents horizons, stigmatiser ou instrumentaliser les musulmans, les migrants, les chômeurs, les fonctionnaires, les bénéficiaires de minima sociaux, les policiers, les syndicalistes, les chasseurs, les agriculteurs, les militants écologistes, les manifestants, les homosexuels et transgenres, les automobilistes, les cyclistes, et j'en passe. Bref, toutes les occasions sont bonnes pour trouver des boucs émissaires au lieu de trouver des solutions à des problèmes de fond. Et ceci à dessein, bien évidemment, car le calcul politique et populiste n'est jamais bien loin. De plus, ces discours stigmatisants sont aussi relayés par une partie des médias, certains par recherche du buzz, d'autres par complaisance et je dirais même par complicité au vu de leur ligne éditoriale assumée. Ce qui est le plus malsain et le plus dangereux avec cette manipulation, c'est qu'il ne s'agit plus de dénoncer des personnes en raison de ce qu'elles font, mais en raison de ce qu'elles sont.

Dans une démocratie, il est normal d'avoir des débats et d'exprimer des désaccords. Il est normal aussi de sanctionner celles et ceux qui portent atteinte aux libertés fondamentales. Cependant, il n'est pas normal de condamner toute une catégorie de la population, même au prétexte d'actes commis par quelques individus. La montée de la parole raciste et xénophobe s'explique donc par l'omniprésence de ces discours stigmatisants dans le débat public, car

quand un peuple est divisé, quand un pays est fracturé, c'est toujours le fascisme qui en bénéficie, l'histoire l'a régulièrement prouvé.

La répétition des actes de vandalisme à caractère raciste et islamophobe à Oullins, ou ailleurs dans la Métropole, doit nous alerter et nous faire réagir en tant que représentants et représentantes du peuple à notre humble niveau.

Par conséquent, je propose à notre Assemblée qu'elle lance un appel à la concorde républicaine, à la tolérance, au droit à la différence et au vivre ensemble, au respect des valeurs de notre pays inscrites dans notre Constitution et nulle part ailleurs. Cet appel pourrait avoir un écho dans d'autres communes, d'autres collectivités, et espérons-le jusqu'au niveau national. Nous pourrions alors espérer que notre pays - le pays des Lumières, le pays des droits de l'homme et du Conseil national de la résistance - redevienne cette démocratie où chacun et chacune a sa place. Merci.

Mme POUZERGUE.- Je n'ai pas bien compris si c'était une question ou une tribune. Évidemment, on est bien sûr tous pour un appel à la « concorde républicaine », pour reprendre vos propos, mais je trouve - et c'est un avis aussi partagé - que votre texte est quand même assez orienté et qui se fait sans doute le relai d'un certain nombre de propos entendus sur les réseaux ou sur les médias. Et puis, la chose qui m'étonne, voire me choque, dans ce que vous proposez aussi aujourd'hui dans vos propos, c'est qu'à aucun moment vous n'évoquez l'antisémitisme. Je ne peux pas croire que ce soit un oubli, sauf si vous me contredisez.

Nous rentrons avec trois élus d'un voyage mémoriel à Auschwitz.

Nous avons amené un certain nombre de lycéens oullinois, organisés d'ailleurs par l'Amicale des Enfants de Rescapés, que je remercie aujourd'hui publiquement. Voyage marquant s'il en est, pour celles et ceux qui sont déjà allés à Auschwitz, on sait à quel point c'est un voyage très marquant. Ainsi, je trouve que plutôt que de produire ces textes qui peuvent parfois être un peu clivants, je préférerais que l'on ait tous collectivement des actions auprès de nos jeunes afin de les sensibiliser sur ce qu'est le racisme, mais toutes formes de racisme confondues, et leur montrer ce que cela peut reproduire, jusqu'où cela peut conduire. Voilà ce que je pouvais vous dire par rapport à votre question qui n'en est pas une, mais qui pourra peut-être faire l'objet d'une tribune à venir.

M. MANTELET.- Pour moi, il n'y a aucune ambiguïté à condamner tous les racismes, quels qu'ils soient. S'il n'est pas fait mention de l'antisémitisme dans la liste que j'ai faite, c'est que j'ai repris les thèmes qui reviennent le plus souvent dans les débats publics, le plus souvent. Et dire que c'est orienté, je suis désolé, il y a des populations qui sont stigmatisées par des politiques de droite, et d'autres par des politiques de gauche. Donc ce n'est pas orienté.

Mme POUZERGUE.- Écoutez, on ne va pas ouvrir ce débat-là, mais ne pas citer du tout l'antisémitisme aujourd'hui, alors qu'il me semble que c'est un mot que l'on entend très souvent depuis quelques semaines maintenant et pas seulement, puisqu'il y a des actes qui sont gravissimes à l'égard de nos concitoyens juifs dans notre pays. On n'écoute pas les mêmes médias, c'est sans doute le cas, mais je suis désolée, tout ce que vous évoquez sur la stigmatisation de ce que vous évoquez, oui, mais il me semble quand même que dans la liste, ne pas évoquer l'antisémitisme ou les juifs me gêne profondément et je pense ne pas avoir été la seule dans ce cas-là. Enfin, il n'y a pas de vote ni de commentaire particulier à faire plus

que cela. Mais je voulais quand même vous faire remonter ce qui nous a profondément étonnés, pour ne pas dire choqués.

Avant de terminer cette séance, je tenais à vous remercier, puisque vous le savez, c'est ce soir le dernier conseil municipal de la Ville d'Oullins puisque le 6 janvier prochain, 2024, ce sera le Conseil municipal de la Ville-Nouvelle.

Ce soir, c'est évidemment un moment historique pour notre Commune et à titre personnel, le dernier Conseil Municipal que j'aurai l'honneur de présider. Une page se tourne, une autre s'ouvre dans quelques semaines, confirmée depuis ce mardi avec la publication de l'arrêté préfectoral actant la création de la Commune Nouvelle Oullins-Pierre-bénite. Ce n'est pour autant pas pour moi l'occasion de dresser un bilan, parce que je ne pense pas que ce soit l'heure des bilans, mais c'est pour moi l'occasion de remercier l'ensemble des élus, tous les élus, que ce soit les élus de ma majorité, mais également les élus de l'opposition, pour la tenue de ces conseils, je l'espère, dans un relatif respect et une rigueur nécessaires dans ces instances. Je remercie évidemment à nouveau le directeur général des services, le service des assemblées pour leurs conseils et la préparation de l'ensemble de ces conseils. Je n'ai pas compté le nombre de conseils depuis que je suis maire, mais peut-être aurais-je pu le faire. Votre travail est souvent très rigoureux et demande une technicité et un grand professionnalisme. Je remercie également l'ensemble des services municipaux qui rédige, prépare, pendant de longues semaines, tous les documents nécessaires à la vie de notre Assemblée, toutes les décisions qui jouent sur la vie de nos habitants, la vie quotidienne de nos habitants.

Bien sûr, nos conseils municipaux vont changer dans la forme puisqu'à partir du mois de janvier nous serons effectivement plus nombreux dans cette salle qui sera évidemment adaptée, n'ayez crainte là-dessus. Pour autant, nous resterons toujours animés collectivement de l'envie d'être au service de nos habitants, ce qui reste bien sûr essentiel à nos yeux. Donc merci à tous pour le travail accompli depuis toutes ces années, et qui continuera bien sûr à s'accomplir dans les années futures. Merci.

-Applaudissements-

Et je vous souhaite évidemment d'abord une bonne soirée et puisque c'est de coutume de très bonnes fêtes de fin d'année et puis à l'avance une bonne année 2024. Merci à tous.

-000-

-La séance est levée à 21 H 40-

-0000000-

Procès-verbal envoyé aux élus le 15/01/2024

Procès-verbal approuvé lors du Conseil municipal du 30/01/2024

Procès-verbal mis en ligne le 01/02/2024